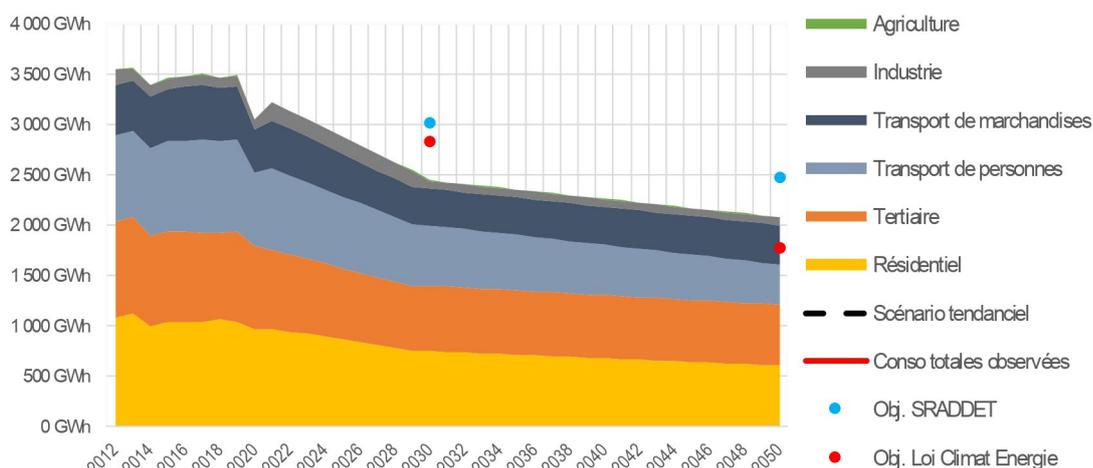


🗺️ Scénario du territoire

Scénario du territoire
Evolutions des consommations d'énergie



Objectif du PCAET de la CACPL :

Réduire la consommation énergétique finale de -31% à horizon 2030 rapport à 2012

- Pour 2030, le PCAET de la CACPL répond aux objectifs de la loi Energie-Climat (-20% par rapport à 2012) et à ceux du SRADDET (-15% par rapport à 2012).
- Pour 2050, le PCAET de la CACPL s'approche de l'objectif de division par 2 des consommations énergétiques finales de 2012 de la Loi Energie-Climat, avec une baisse de -40%.

Ces objectifs pourront être révisés à la baisse dans la perspective de la bonne mise en œuvre du plan d'actions du PCAET d'ici 2029.

La CACPL s'engage à promouvoir la sobriété énergétique à travers plusieurs initiatives territoriales clés :

- Le secteur des transports, en particulier, s'engage à contribuer activement à ces objectifs, conformément aux orientations du Plan de Mobilité. Ainsi, une transformation significative des modes de déplacement vers des options actives et le partage de véhicules est attendue.
- Une intensification des efforts de rénovation énergétique, avec des objectifs ambitieux et un rythme soutenu doit engager une baisse importante des consommations du secteur résidentiel. Elle s'appuiera sur un renforcement de l'accompagnement à la rénovation énergétique des ménages et des copropriétés, ainsi que des professionnels.
- Un soutien aux acteurs agricoles et industriels locaux pour accélérer leur transition vers des procédés innovants et efficaces.

	2012	2018	2021	2030	2040	2050
Consommations énergétiques (GWh)	3550	3466	3224	2449	2266	2080
Résidentiel	1089	1072	972	749	680	611
Tertiaire	948	857	778	650	625	600
Transport de personnes	851	903	814	602	501	400
Transport de marchandises	500	530	479	365	378	390
Industrie	158	97	174	76	75	73
Agriculture	4	7	7	7	7	6

Consommation (baisse par rapport à 2012)	-	-2%	-9%	-31%	-36%	-40%
Résidentiel	-	-2%	-11%	-31%	-38%	-44%
Tertiaire	-	-10%	-18%	-31%	-34%	-37%
Transport de personnes	-	6%	-4%	-29%	-41%	-53%
Transport de marchandises	-	6%	-4%	-27%	-24%	-22%
Industrie	-	-39%	10%	-52%	-53%	-54%
Agriculture	-	75%	75%	75%	75%	50%

Consommations énergétiques (GWh)	3550	3466	3224	2449	2266	2080
Produits pétroliers	1466	1479	1289	781	569	355
Gaz	723	626	589	383	231	79
Electricité	1255	1198	1171	840	843	846
Biomasse	29	51	53	60	63	66
Réseau de chaleur	6.7	17	18	132	152	171
Autres EnR	70	95	104	253	408	563

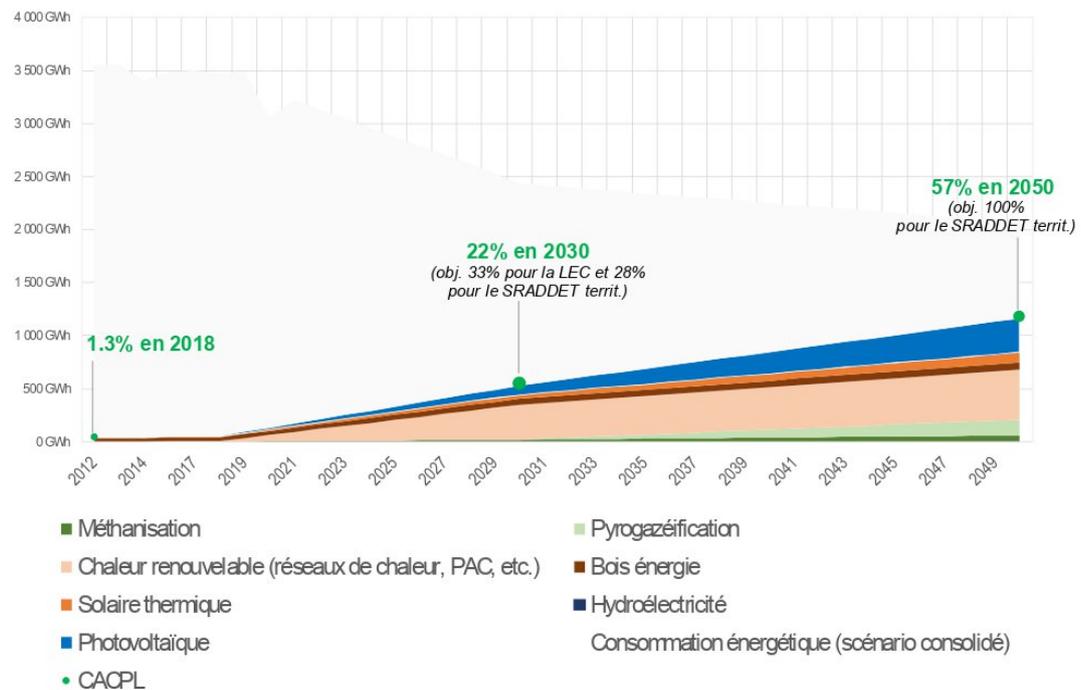
Consommation (baisse par rapport à 2012)	-	-2%	-9%	-31%	-36%	-40%
Produits pétroliers	-	1%	-12%	-47%	-61%	-76%
Gaz	-	-13%	-19%	-47%	-68%	-89%
Electricité	-	-5%	-7%	-33%	-33%	-33%
Biomasse	-	76%	83%	107%	117%	128%
Réseau de chaleur	-	154%	169%	1870%	2161%	2452%
Autres EnR	-	36%	49%	261%	483%	704%

3.4. Objectifs de production d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) et coordination avec les réseaux énergétiques

Rappel des objectifs nationaux et régionaux

	LOI ENERGIE CLIMAT DE 2019		SRADDET	
	2030	2050	2030	2050
Part des énergies renouvelables/consommation finale brute	33%			100%

Scénario du territoire



Objectif du PCAET de la CACPL :

Porter la part des EnR&R à 22% de la consommation finale à 2030 et viser 57% en 2050

- Pour 2030, le PCAET de la CACPL vise la production de 546 GWh d'EnR, soit un facteur 12 par rapport à la production installée en 2012, pour atteindre les 22% de taux d'EnR au regard de la consommation énergétique locale. Cet objectif s'approche donc de celui des 27% du SRADDET.
- Pour 2050, le PCAET de la CACPL vise la production de 1 178 GWh d'EnR, soit 2 fois la production de 2030. Cet objectif permettra d'atteindre un taux d'EnR de l'ordre de 57%.

Cette vision ambitieuse repose sur plusieurs orientations :

- Le développement des installations photovoltaïques, principalement sur les toits et les ombrières, en accord avec les orientations de la loi APER ;
- Un projet de cogénération dans le cadre du projet de valorisation des déchets ;
- Les projets de réseaux de chaleur déjà bien engagés par l'agglomération afin de décarboner les besoins de chauffage de nombreux logements ;
- La promotion des pompes à chaleur et de la géothermie pour répondre aux besoins en chaleur (maisons individuelles ou copropriétés) ;
- L'encouragement d'expérimentation de projets d'énergies renouvelables et de récupération disponibles localement, notamment la méthanisation.

Les objectifs fixés par le PCAET de la CACPL sont en deçà des objectifs du SRADDET ou de Loi Energie-Climat. Ils sont notamment affectés par les spécificités du territoire (topographie, hydrographie, urbanisation, patrimoine culturel et naturel, disponibilité du foncier) qui empêchent le développement de certaines filières à fort potentiel de production, comme l'éolien ou d'hydroélectricité. Ces contraintes agissantes se traduisent également dans le niveau actuel de production d'énergie renouvelable du territoire : seulement 82 GWh en 2021. Ainsi, bien que les objectifs du PCAET n'atteignent pas les niveaux fixés à l'échelle régionale et nationale, ils constituent tout de même une trajectoire **à la fois ambitieuse et réaliste**, au plus près du potentiel de production mobilisable sur le territoire.

	2012	2018	2021	2030	2050
Electricité renouvelable (GWh)	4	5	4	104	339
Photovoltaïque	4	4	4	89	322
Hydroélectricité	0	0	0	0.7	2
Cogénération issue des déchets	0	1	0	14	14
Chaleur renouvelable (GWh)	44	74	78	424	632
Récupération de chaleur (géothermie, PAC, etc.)	0	6	13	200	300
Chaleur (thalassothermie, bois énergie, chaleur fatale)	11	11	6	129	171
Bois énergie	33	49	51	60	66
Solaire thermique	0	8	8	35	95
Biogaz	0	0	0	18	208
Méthanisation	0	0	0	18	58
Pyrogazéification	0	0	0	0	150
TOTAL ENR (GWh)	48	79	82	546	1178
Taux d'EnR (% de la consommation)	1.3%	2.3%	2.5%	22.3%	56.7%

3.5. Objectif de production de matériaux bio-sourcés

Rappel des objectifs nationaux et régionaux

Le SRADDET vise à augmenter le réemploi et la prévention des déchets, notamment dans le secteur du BTP, avec pour objectif une augmentation de 10 % des déchets réemployés d'ici 2025 par rapport à 2015. Il encourage les PCAET à organiser les filières du bâtiment pour promouvoir les matériaux recyclés et biosourcés.

Scénario du territoire

Objectif du PCAET de la CACPL :

Soutenir l'économie circulaire et les filières de écomatériaux issus de matière recyclée ou biosourcée

Pour rappel, le territoire contribue au stockage de carbone à travers l'utilisation de bois et de ses dérivés utilisés en construction (bois d'œuvre et bois d'industrie). Cela représenterait 1 063 ktCO₂e (estimation selon la répartition par habitant).

3.6. Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Rappel des objectifs nationaux et régionaux

La loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, applicable aux EPCI de plus de 100 000 habitants ou situés en zone couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), impose à l'agglomération de se fixer via son PCAET des objectifs biennaux de diminution des émissions au moins aussi exigeants que ceux du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

Scénario du territoire

Nota bene : les réductions d'émissions de polluants suivantes sont proposées en référence à l'année de base 2007, permettant ainsi une comparaison avec les objectifs du PREPA, étant donné que les données statistiques pour l'année 2005 ne sont pas disponibles dans les bases d'inventaire d'AtmoSud.

Au regard des enjeux de qualité de l'air sur le territoire, la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins se donne comme objectifs sur la qualité de l'air :

Objectif du PCAET de la CACPL :

- Sur les concentrations : respecter les valeurs limites proposées par la Commission européenne d'ici 2030.
- Sur les émissions : réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'atteindre les objectifs du PREPA et du PPA 06 à l'horizon 2030

Aussi, pour les polluants SO₂, COVnM et NO_x, la CACPL aligne ses objectifs à horizon 2030 à ceux du PREPA. Pour le polluant NH₃, le territoire ayant déjà dépassé l'objectif fixé par le PREPA, l'objectif fixé est de maintenir les émissions de ce secteur au niveau actuel.

En ce qui concerne les particules fines, notamment les PM_{2,5}, la CACPL se fixe des objectifs légèrement plus ambitieux que ceux du PREPA, estimant que la dynamique actuelle de réduction ainsi que les actions du PCAET permettront de les atteindre.

Les objectifs du Plan d'Action pour la Qualité de l'Air du PCAET résultant de ces choix sont les suivants :

Polluant	Situation CACPL en 2021 (base 2007)	Objectifs (base 2007) PCAET			
		2024	2026	2028	2030
SO ₂	-69%	-72%	-73%	-75%	-77%
NO _x	-58%	-64%	-68%	-70%	-70%
COVNM	-42%	-45%	-48%	-50%	-52%
NH ₃	-54%	-54%	-54%	-54%	-54%
PM _{2.5}	-31%	-47%	-53%	-59%	-61%
PM ₁₀	-29%	-44%	-50%	-56%	-59%

Le dioxyde de soufre (SO₂) présente une baisse de -55 tonnes, soit -69% entre 2007 et 2021. L'objectif est de réduire de -77% d'ici 2030 (par rapport à 2007). Même si tous les secteurs participent à cette réduction, le levier principal de réduction se trouve dans une baisse de la consommation de produits pétroliers (-47% entre 2012 et 2030).

On note par exemple une forte baisse des oxydes d'azotes (NO_x) de -1 250 tonnes, soit -58% des émissions sur le territoire entre 2007 et 2021. L'objectif est de réduire de -70% ces émissions d'ici 2030 (par rapport à 2007). La baisse des consommations projetées de produits pétroliers, notamment dans le domaine du transport, à travers le report modal, l'électrification, et l'amélioration des moteurs des transports routiers, participera grandement à cette diminution.

Les émissions de particules fines ont globalement baissé entre 2007 et 2021, de -66 tonnes pour les PM₁₀ et -61 tonnes pour les PM_{2.5}. Les émissions dues au secteur des transports routiers, deuxième secteur émetteur, ont été divisées par deux. En revanche, les émissions du secteur résidentiel, premier secteur émetteur, continue d'augmenter (+43%). Cette tendance doit être inversée pour maintenir les concentrations en particules fines sur le territoire en dessous des lignes directrices de l'OMS. D'ici 2030, il s'agirait de réduire de -61% des émissions de PM_{2.5} et de -59% les émissions de PM₁₀ (par rapport à 2007). Pour cela, les dispositifs nationaux et les actions de sensibilisation locales doivent permettre de limiter cette hausse par l'incitation à l'installation d'équipement de chauffage au bois performant et le respect de l'interdiction du brûlage des déchets verts. La dynamique au renouvellement de ces équipements au niveau national permet d'envisager une perspective d'amélioration sur le territoire.

Les émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVnM) sont également en baisse, de -640 tonnes, soit -42% entre 2007 et 2021. L'objectif étant de réduire de -52% les émissions de COVNM (par rapport à 2007) pour répondre à l'objectif PREPA. Le secteur résidentiel est responsable en 2021 de 55% des émissions. Une sensibilisation importante sur l'usage des solvants à destination des ménages doit également permettre de diminuer ces émissions. L'industrie reste un important émetteur des émissions de COVNM (28%). Les émissions sont liées aux activités économiques. Une amélioration des procédés industriels permet d'envisager une baisse de ces émissions.

Enfin, une baisse de l'ammoniac (NH₃), -20 tonnes, soit -54% entre 2007 et 2021, est observée. Ces émissions sont principalement dues au secteur des transports routiers. L'amélioration des motorisations devrait contribuer à réduire les émissions d'ammoniac. Aussi, d'ici 2030, les émissions doivent se maintenir aux niveaux actuels, soit -54% (par rapport à 2007).

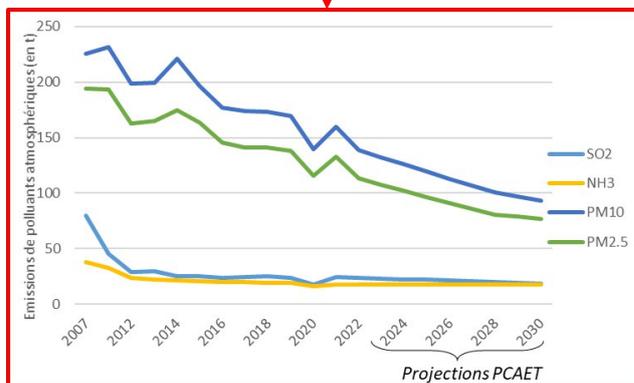
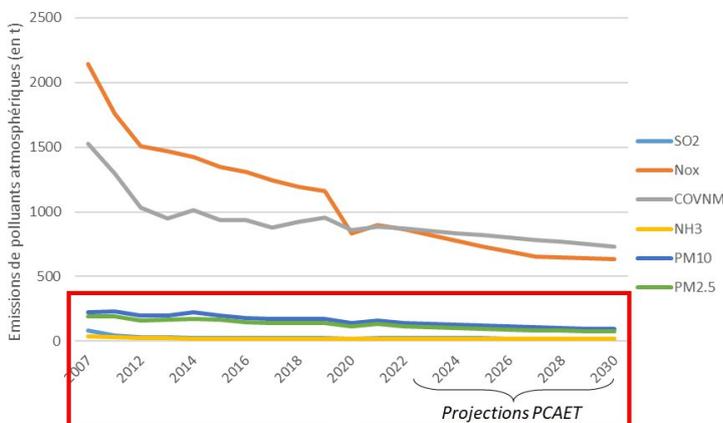
Aussi, les principaux enjeux pour atteindre ces objectifs sont :

- ⊖ La mise en œuvre du Plan de Mobilité et l'atteinte de ces objectifs en termes de report modal contribueront à la réduction des émissions de particules fines et d'oxydes d'azote
- ⊖ Une communication appuyée sur les émissions de polluants du secteur résidentiel afin de sensibiliser les habitants et habitantes du territoire et limiter les sources d'émissions, notamment les COVnM et les particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5})

Le tableau et le graphique suivants présentent les données passées (2007 à 2021) et les projections attendues pour atteindre les objectifs d'émissions présentés ci-dessus.

En tonnes	SO ₂	NO _x	COVNM	NH ₃	PM ₁₀	PM _{2.5}
Emissions 2007 - AtmoSud	79.5	2141.9	1527.4	38.0	225.7	194.2
Emissions 2012 - AtmoSud	28.6	1504.2	1034.7	23.6	198.3	162.7
Emissions 2015 - AtmoSud	25.4	1345.4	937.3	20.8	196.1	163.3
Emissions 2021 - AtmoSud	24.7	895.0	887.6	17.6	159.9	133.0
Emissions 2022 - Projections	24.0	868.0	870.5	17.6	138.9	113.2
Emissions 2023 - Projections	23.2	819.7	853.3	17.6	132.4	107.6
Emissions 2024 - Projections	22.5	774.6	836.1	17.6	125.8	102.0
Emissions 2025 - Projections	21.8	732.3	819.0	17.6	119.3	96.5
Emissions 2026 - Projections	21.1	692.8	801.8	17.6	112.9	91.1
Emissions 2027 - Projections	20.4	655.8	784.7	17.6	106.6	85.7
Emissions 2028 - Projections	19.7	647.6	767.5	17.6	100.4	80.4
Emissions 2029 - Projections	19.0	639.8	750.3	17.6	97.3	79.0
Emissions 2030 - Projections	18.3	635.6	733.2	17.6	93.4	76.5

Objectifs PCAET en 2030 (%) par rapport à 2007	-77%	-70%	-52%	-54%	-59%	-61%
Rappels objectifs 2030 PREPA	-77%	-69%	-52%	-13%		-57%



3.7. Objectifs d'adaptation au changement climatique

Rappel des objectifs nationaux et régionaux

Le SRADDET fixe les règles suivantes concernant les enjeux de résilience et d'adaptation au changement climatique :

- Règle LD1-OBJ10 A : s'assurer de la disponibilité de la ressource en eau à moyen et long terme dès le début du projet de planification territoriale
- Règle LD1-OBJ10 B : intégrer une démarche de réduction de la vulnérabilité du territoire en anticipant le cumul et l'accroissement des risques
- Règle LD1-OBJ10 C : éviter et réduire l'imperméabilisation des sols en adaptant les pratiques en matière d'urbanisation
- Règle LD1-Obj 11 A : définir pour les opérations d'aménagement et de construction des orientations et des objectifs [durables]
- Règle LD1-OBJ16 B : développer et soutenir les pratiques agricoles et forestières favorables aux continuités écologiques
- Règle LD2-OBJ37 : favoriser la nature en ville en développant les espaces végétalisés et paysagers par la définition d'orientations et d'objectifs favorables à la biodiversité en ville et à l'adaptation au changement climatique

Scénario du territoire

Objectif du PCAET de la CACPL :

Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique

La CACPL est particulièrement vulnérable au changement climatique : le territoire est soumis à des aléas climatiques liés à la montée des eaux, la submersion marine et aux inondations de la Siagne. De plus, sa population vieillissante est particulièrement vulnérable aux canicules et aux problématiques d'îlot de chaleur urbain. Enfin, ce territoire dense est confronté aux problématiques de disponibilité de la ressource en eau. En effet, le caractère urbain du territoire limite la perméabilité des sols et donc le retour de l'eau douce dans les nappes phréatiques.

Pour répondre aux enjeux de l'adaptation du territoire au changement climatique, la collectivité se fixe prioritairement les objectifs stratégiques suivants :

- **Protéger les habitants du risque inondation et préserver la ressource en eau**

Le changement climatique soulève des inquiétudes quant à la disponibilité des ressources en eau dans la région mais aussi à la gestion des risques liés à l'eau. L'agglomération travaille activement à la protection des habitants au regard du risque d'inondation, notamment à travers la mise en œuvre du PAPI - Plan d'Action de Prévention des Inondations et la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Des actions sont également en cours pour préserver ces ressources et prioriser les usages de l'eau. Notamment, la CACPL est partie prenante dans le Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE) du bassin versant de la Siagne. A travers le PCAET, la CACPL réitère sa volonté de protéger ses habitants et de préserver cette ressource.

- **Protéger la biodiversité par la préservation et le développement de leurs espaces naturels**

La biodiversité, menacée par les pressions sur les milieux naturels du territoire, doit être protégée notamment au regard des enjeux de changement climatique. Le territoire de la CACPL est riche de ses sites classés, de ses « hot spots » de biodiversité et d'espaces naturels marins (vallée de la Siagne, massif de l'Estérel, île de Lérins, île Sainte-Marguerite, etc). Conscients de sa responsabilité à protéger ses sites, l'agglomération et ses habitants et habitantes intègrent des actions de sanctuarisation et restauration des espaces naturels, de réduction de la pollution lumineuse, de végétalisation et des espaces forestiers à son PCAET.

- **Impliquer l'ensemble des habitants, les acteurs socio-économiques, les services et les élus de l'agglomération et des communes face au changement climatique**

Le renforcement de la résilience des territoires nécessite l'implication de l'ensemble de ses acteurs. Ainsi, l'adaptation au changement climatique nécessite de mobiliser largement. La CACPL souhaite à ce titre augmenter la résilience alimentaire du territoire à travers son soutien aux filières agricoles. Elle encourage le secteur événementiel et touristique ainsi que tous les acteurs économiques opérant sur le territoire à se transformer pour devenir compatibles avec une société bas carbone. Elle souhaite impliquer les habitants, les services et les élus, à travers des actions de sensibilisation et de communication.

4. Objectifs opérationnels de la CACPL

4.1. Réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES

4.1.1. Transports

Le principal secteur émetteur de GES et consommateur d'énergie est le secteur des transports avec 41% des consommations d'énergie du territoire et 57% des émissions de GES. Les transports routiers sont logiquement prépondérants, représentant à eux seuls plus de 95% des émissions de GES et consommations d'énergie du secteur. Avant la crise sanitaire, le secteur suivait une trajectoire à la hausse (+7% d'augmentation sur les consommations d'énergie entre 2012 et 2019). Suite à la crise sanitaire, le secteur a retrouvé des niveaux de consommations d'énergie et d'émissions de GES proches des niveaux de 2012.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, l'agglomération a approuvé, lors du Conseil Communautaire du 13 juillet 2023, un Plan de Mobilité ambitieux visant à structurer les déplacements à l'échelle du territoire pour les dix prochaines années. Ce plan repose sur trois axes majeurs : i) structurer et renforcer l'accessibilité du bassin de vie, ii) développer la mobilité de proximité, et iii) poursuivre l'objectif de « mobilité zéro carbone », en intégrant les nouvelles technologies pour une mobilité plus durable. En complément de cette stratégie, un schéma directeur des itinéraires cyclables a été élaboré afin de promouvoir l'usage du vélo. Ce schéma vise à desservir à la fois les grandes et petites centralités, ainsi que les zones d'activités, renforçant ainsi l'attractivité et l'accessibilité des déplacements à vélo. Ces documents de planification viennent enrichir le présent PCAET.

Les leviers d'actions étant différents entre les transports de personnes et les transports de marchandises, une distinction est faite sur les objectifs opérationnels.



Figure 9 – Axe de travail du Plan de Mobilité 2023-2032 – Stratégie de la Mobilité – Juillet 2023

Transports de personnes

A l'horizon 2030, l'objectif du secteur de transport des personnes est de réduire de -29% ses consommations d'énergie et de -35% ses émissions de GES, par rapport à 2012.

Les facteurs pour infléchir la trajectoire actuelle du secteur des transports de personnes :

- **Besoin de mobilité** : il s'agit ici de repenser les besoins de mobilité déjà bouleversés par la crise sanitaire. En effet, plusieurs tendances de fonds tendent à considérer que la mobilité, mais surtout les distances à parcourir, pourraient diminuer : télétravail, enjeux de proximité dans l'aménagement urbain.
- **Report modal et covoiturage** : les modes actifs, l'usage des transports en commun, le covoiturage doivent permettre de lutter contre l'autosolisme. Aussi, la promotion de ces alternatives à la voiture individuelle particulière doit permettre de réduire leurs impacts climatiques et en matière de pollution atmosphérique. Il s'agit également d'un enjeu économique pour permettre à l'ensemble des ménages, y compris les plus précaires, de se déplacer dans l'agglomération et l'ensemble du bassin de vie. Les objectifs de report modal sont ceux inscrits dans le Plan de Mobilité de la CACPL :

	Part modale EMD 2009	Part modale à horizon du PDM	Contexte et objectifs
 Part Modale piétonne	34%	36%	Un territoire dense avec une part modale piétonne déjà élevée qui va être confortée par les actions sur les cheminements piétons, l'accessibilité pour tous, la mobilité des scolaires, les franchissements et l'apaisement des vitesses Objectifs : 10 km trottoirs réaménagés par an, 10 km de zone piétonne
 Part Modale cyclable	1%	5%	Un réseau cyclable en cours de structuration dans le cadre du PDM et des actions fortes pour développer un système vélo complet et permettre d'augmenter la part modale (26 €/an/habitant d'investissement du territoire sur la politique vélo). Objectifs : 50 km de nouveaux aménagements cyclables, 200 places de stationnement récupérées pour des stationnements cycles.
 Part Modale transports collectifs	5%	7%	Le projet Ligne Nouvelle , associé au développement du Palm Express et à l'amélioration de l'intermodalité, vont permettre de poursuivre l'augmentation de l'usage des transports collectifs. Objectifs : Hausse de 350 000 km parcourus par an, transition à l'hydrogène du matériel roulant, 1 200 places de stationnement en P+R
 Part Modale de la voiture	55%	47%	L'enjeu à l'horizon du PDM : moins d'un déplacement sur 2 en voiture particulière et sur ces derniers un développement du covoiturage et de l'électromobilité. Objectifs : 60 km de zone 30, 40 nouvelles bornes WiiiZ
 Part Modale deux-roues motorisés	5%	5%	Un accompagnement de l'usage important des deux roues motorisés par le stationnement et la communication sur la sécurité.

Figure 8 - Objectifs de répartition modale actualisés du Plan de Mobilité 2023-2032 – Stratégie de la Mobilité – Juillet 2023

Pour cela, il s'agira de développer les aménagements des modes actifs, développer les réseaux de transports en commun et réduire la place des véhicules dans l'espace public. Plus précisément, la réduction des vitesses et la mise en place de zones piétonnes ou zones de rencontre, permet de garantir la mobilité en limitant l'impact des véhicules.

La promotion de l'usage ferroviaire est également un levier pour une partie de la population vivant en dehors du territoire et travaillant dans l'agglomération (et inversement).

- **Décarbonation des transports** : pour les déplacements nécessitant l'utilisation de véhicules, l'électrification de ces derniers jouera un rôle clé dans la réduction des émissions de GES et la diminution des besoins énergétiques. L'objectif est d'accompagner la transition du parc automobile vers des véhicules électriques ou des solutions hybrides rechargeables. À cette fin, un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) sera mis en place à l'échelle de cinq EPCI partenaires, pour renforcer les actions déjà en cours, notamment l'installation des bornes de recharge IRVE dans les espaces publics, dans le cadre du réseau WiiiZ. Ce schéma veillera également à coordonner le déploiement de bornes de recharge chez les acteurs privés tels que les centres commerciaux, les entreprises ou encore les copropriétés. Par ailleurs, la décarbonation de la mobilité lourde, en particulier des transports en commun, représente un enjeu majeur. L'agglomération entend donc développer la filière hydrogène pour répondre à ce défi.

Cannes Lérins H2 : en avril 2020, la CACPL a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour des projets innovants sur l'hydrogène. Sélectionnée, la CACPL a créé la société « Cannes Lérins H2 » pour produire de l'hydrogène vert destiné à une chaîne de mobilité décarbonée. Le projet inclut un électrolyseur de 2 MW pour alimenter la moitié de la flotte de bus de l'agglomération, l'autre moitié étant constituée de bus électriques. L'électrolyseur sera alimenté par de l'énergie verte, de préférence locale, avec des besoins électriques estimés à 20 GWh d'ici 2033.

- **Réduction de l'impact environnemental des secteurs aériens et maritimes** : le territoire comprend également le 13^e aéroport d'affaires et le quatrième port d'escale en France pour les croisières. Aussi, il apparaît important d'inclure les secteurs aériens et maritimes aux enjeux du PCAET, même s'ils représentent une faible part des consommations énergétiques et des émissions de GES. Leurs effets sont particulièrement concentrés et nuisibles et sont impactant au-delà des frontières administratives du territoire. Ces secteurs émettent des polluants à haute altitude ou en mer, amplifiant leurs impacts climatiques, comme l'effet de forçage radiatif dans l'aviation. De plus, ces industries connaissent une croissance rapide, menaçant d'augmenter leur part des émissions globales. Réduire leur impact environnemental est nécessaire pour garantir une juste répartition des efforts dans la lutte contre le changement climatique. Aussi, des discussions sont engagées avec les acteurs des secteurs aériens et maritimes. Afin de préserver cette destination, protéger l'environnement et mettre en valeur la baie de Cannes, la Mairie de Cannes a d'ailleurs élaboré dès 2019, **une charte engageant les croisiéristes** dans une démarche novatrice de protection environnementale et de réduction des émissions polluantes des navires de croisière.

Transports de marchandises

A l'horizon 2030, l'objectif du secteur de transport de marchandises est de réduire de -27% ses consommations d'énergie et de -23% ses émissions de GES, par rapport à 2012.

Le principal levier pour réduire la consommation énergétique du secteur des transports de marchandises repose sur l'engagement des acteurs de la logistique en faveur de la décarbonation de leur flotte de véhicules et de leurs activités en général.

Le plan de mobilité 2023-2032 intègre également un volet de réflexion sur la logistique urbaine du territoire. En effet, au-delà des flux de transit, l'agglomération souhaite également décarboner les flux de marchandises liés aux activités du territoire.

4.1.2. Résidentiel

Le territoire de la CACPL est caractérisé par un parc de logement principalement collectifs (85% des logements) et avec de nombreux logements secondaires (38% des logements). Entre 2012 et 2021, les consommations énergétiques du secteur résidentiel, 2^{ème} secteur consommateur de la CACPL, ont baissé de -11%. Cela est dû notamment à l'amélioration des performances de bâtiments et des équipements de chauffage et à l'adoucissement des hivers.

A l'horizon 2030, l'objectif du secteur résidentiel est de réduire de -31% ses consommations d'énergie et de -53% ses émissions de GES, par rapport à 2012.

Pour cela, le territoire mise sur :

- **La rénovation énergétique des logements** : levier principal pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, la rénovation énergétique doit s'accélérer au sein du territoire de la CACPL pour atteindre ses objectifs. **Près de 60 000 logements doivent être rénovés à des niveaux de performance élevés** (type BBC) pour réduire la consommation de 200 GWh d'ici 2030, soit la moitié du parc de logements. Pour cela, il s'agit de structurer l'accompagnement des ménages, surtout des copropriétés et des propriétaires de logements secondaires, pour engager la rénovation énergétique des logements. Des financements (Etat, Région, Département) sont disponibles pour aider les ménages et les copropriétés à réaliser ces travaux. Au-delà des consommations d'énergie et émissions de GES, il s'agit également d'une mesure d'adaptation au changement climatique puisque les rénovations doivent également permettre de gagner en confort d'été.
- **La promotion de la sobriété et des écogestes** : les pratiques et les usages sont à repenser à l'aune de la transition écologique. Les plans de sobriété lancés suite à la crise énergétique de 2023 ont participé à la réduction de consommations d'électricité au niveau national de l'ordre de -7 à -8% par rapport aux années précédentes (2014-2019)¹. Il s'agirait ainsi d'atteindre **100 000 personnes sensibilisées** ce qui pourraient permettre de réduire les consommation d'environ 25 GWh d'ici 2030.
- **La construction neuve et performante** : le territoire de la CACPL étant très urbain, la construction de nouveaux logements est limitée à des actions de destruction-reconstruction de certains anciens logements. Plusieurs projets de renouvellement urbain sont lancés dans l'agglomération. Le Plan Local de l'Habitat 2020-2025 (PLH) prévoit la construction de 674 logements par an. Par ailleurs, la performance des logements neufs doit être renforcée en adoptant les meilleures pratiques disponibles. L'utilisation de bois, et de matériaux biosourcés en général, dans les constructions neuves est à privilégier.
- **Un mix énergétique diversifié** : dernier levier nécessaire à la transition écologique du territoire, le mix énergétique des logements doit évoluer vers davantage d'efficacité énergétique et moins d'émissions de GES et de polluants atmosphériques. Près de 5 500 logements sont encore chauffés au fioul et près de 40% des logements sont chauffés au gaz (soit 32 000 logements). Afin de décarboner ces besoins en chauffage, l'agglomération prévoit de développer plusieurs projets de réseaux de chaleur alimenter par des énergies renouvelables.
Le nombre de logements chauffés au bois est relativement faible (2%). Néanmoins, pour limiter les émissions de particules fines, une promotion des chauffages au bois performants (labélisé Flamme Verte) doit être réalisée.

4.1.3. Tertiaire

Le secteur tertiaire est le principal secteur employeur du territoire de la CACPL, notamment porté par le secteur du tourisme d'affaires et événementiel. Il est le 3^{ème} secteur consommateur de la CACPL, et ses consommations énergétiques ont baissé de -18% entre 2012 et 2021. Cela est dû à des tendances de long terme comme l'adoucissement des hivers, l'amélioration des performances des bâtiments et des

¹ Bilans électriques nationaux et régionaux, RTE, disponible sur : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilans-electriques-nationaux-et-regionaux>

équipements de chauffage, mais aussi aux répercussions de la crise sanitaire sur le secteur touristique (la baisse avant crise sanitaire était de l'ordre de -10% entre 2012 et 2018).

A l'horizon 2030, l'objectif du secteur tertiaire est de réduire de -31% ses consommations d'énergie et de -48% ses émissions de GES, par rapport à 2012.

Pour cela, le territoire mise sur :

- **Le patrimoine public et éclairage public** : les consommations énergétiques du patrimoine public (dont l'éclairage public) ne représentent qu'environ 5% des consommations énergétiques du secteur tertiaire. Toutefois, dans une démarche d'exemplarité, le patrimoine intercommunal et communal doit être rénové afin d'atteindre **une baisse de -35% des consommations d'énergie du patrimoine public**. Les démarches de sobriété doivent également être mises en œuvre au niveau des pratiques des agents et agentes, des élus et élues grâce à **une démarche de sensibilisation et de communication**. L'éclairage public est également ciblé, des communes ayant déjà réalisé des travaux de rénovation. Ce travail doit se poursuivre avec **le remplacement annuel de 5% des points lumineux**.
- **Le tertiaire privé** : le secteur privé est désormais soumis au Décret Tertiaire qui fixe les objectifs de réduction de consommations d'énergie pour les bâtiments de plus de 1 000 m². Aussi, les entreprises ont entamé des démarches d'amélioration de leur bâti, notamment à travers des travaux de rénovation énergétique. **Il s'agit d'atteindre près de 200 000 m² par an de surfaces rénovées d'ici 2030**, soit environ 5%/an du parc tertiaire.

4.1.4. Industrie / agriculture

Sur le territoire de la CACPL, l'industrie et l'agriculture représentent une faible part des émissions de GES (3% en 2021) et des consommations d'énergie (4%).

L'enjeu sur ces secteurs est de maintenir voire de développer les activités industrielles et agricoles. L'agriculture est notamment un axe de développement identifié par la CACPL avec des projets tels que la création d'une filière « AgriTech » ou encore la création d'une école de maraîchage cannoise.

A l'horizon 2030, l'objectif du secteur de l'industrie est de réduire de -52% ses consommations d'énergie et de -50% ses émissions de GES, par rapport à 2012.

A l'horizon 2030, l'objectif du secteur de l'agriculture est de multiplier par deux les consommations énergétiques, tout évitant d'émettre davantage de GES, par rapport à 2012.

4.1.5. Déchets

La gestion des déchets sur le territoire de la CACPL est assurée d'une part par la CACPL s'agissant du service de la collecte, et d'autre part, par deux syndicats : SMED et UNIVALOM, s'agissant du traitement.

La valorisation et l'élimination des déchets produits sur le territoire communautaire sont réalisées en dehors du territoire, principalement sur les sites suivants : l'unité de valorisation énergétique d'Antibes et le centre de valorisation organique sur la commune du Broc. Divers flux sont exportés en dehors des périmètres géographiques de ces syndicats. Il faut toutefois souligner que Cannes accueille le centre de tri de la collecte sélective de tout le département des Alpes-Maritimes, ainsi que Monaco.

Afin de réduire les déchets à la source et d'en optimiser la gestion, la CACPL a engagé de nombreuses actions : objectif « Zéro Déchet », compostage individuel et collectif, collecte des biodéchets, récupération et troc, gestion optimisée du tri et de la collecte...

La CACPL s'est engagée au sein du Pôle Métropolitain CAP Azur (comprenant les 2 syndicats SMED et UNIVALOM, et 4 EPCI : CACPL, CASA, CAPG et CCAA) dans l'élaboration d'un plan ambitieux de prévention des déchets ainsi que, depuis le 20 octobre 2022, dans l'émergence d'un schéma global de gestion des déchets. Ce programme de gestion des déchets privilégie un fort niveau d'autonomie d'une part et d'autre part, la complémentarité fonctionnelle des structures de traitement existantes et à créer. Il comprend notamment la réalisation à Cannes d'une Centrale de Production d'Energies, qui produira de l'énergie pour répondre à un besoin local en électricité et en chaleur, tout en optimisant la gestion des coûts et en réduisant les kilomètres parcourus par les déchets.

Dans cette démarche visant à traiter les déchets localement, aucun objectif chiffré n'a été fixé, les consommations et les émissions de GES étant conditionnées par le dimensionnement des installations à venir.

4.2. Filières de production d'énergies renouvelables et de récupération

Le territoire de la CACPL étant un territoire contraint tant par sa topographie que par son importante densité urbaine, le développement des énergies renouvelables et de récupération doit se faire en cohérence avec ses spécificités. Aussi, certaines filières ne peuvent pas être développées sur le territoire. C'est le cas par exemple de la filière éolienne qui nécessite une surface au sol trop importante.

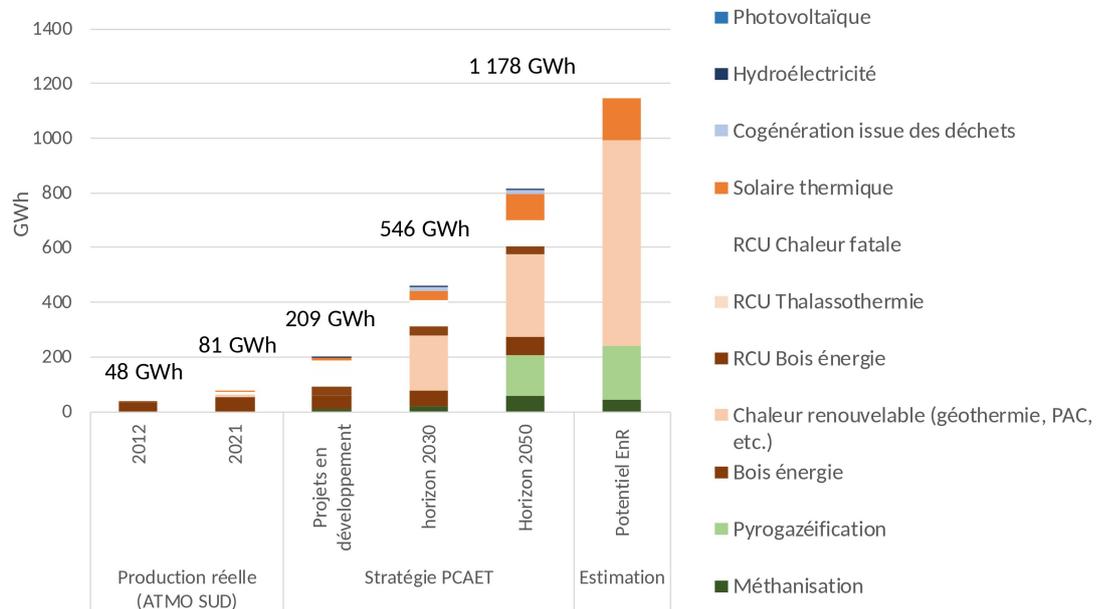
A l'inverse, la densité du tissu urbain et la disponibilité des sources de chaleur renouvelable se prêtent au développement de réseaux de chaleur, qui sont la priorité du territoire à l'horizon 2030.

En parallèle, le territoire souhaite impulser une dynamique autour de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, principal potentiel de production d'électricité renouvelable sur le territoire. La période 2030-2050 sera propice à une généralisation de cette technologie qui bénéficiera alors d'une forte rentabilité.

Enfin, en lien avec une gestion des déchets optimisée, il est considéré un développement des filières de production de biogaz à l'horizon 2050.

En conformité avec la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, dite Loi APER, la CACPL a délibéré sur les zones d'accélération de production des énergies renouvelables définies par les communes de l'EPCI le 5 avril 2024. Les cartographiques par secteur sont annexées au document stratégique. Elles contribuent à l'identification des zones prioritaires pour développer les projets d'énergie renouvelables et démontrent la volonté forte de la CACPL de développer les énergies renouvelables pour répondre aux futurs usages.

Scénario du territoire - Production d'énergie renouvelable



4.2.1. Chaleur renouvelable

Objectifs opérationnels

	2012	2018	2021	2030	2050
Chaleur renouvelable (GWh)	44	74	78	424	632
Récupération de chaleur (géothermie, PAC, etc.)	0	6	13	200	300
Réseau de chaleur (thalassothermie, bois énergie, chaleur fatale)	11	11	6	129	171
Bois énergie	33	49	51	60	66
Solaire thermique	0	8	8	35	95

Réseaux de chaleur urbain

La chaleur renouvelable représente le principal gisement d'énergie renouvelable sur le territoire de la CACPL. Actuellement, les besoins en chaleur, majoritairement couverts par des énergies fossiles, notamment le gaz naturel, sont estimés entre 350 et 500 GWh. Étant donné la prédominance de logements collectifs au sein du parc immobilier de la CACPL, le développement de réseaux de chaleur urbains offre une solution efficace pour fournir une énergie renouvelable à un grand nombre de foyers, contribuant ainsi à la transition énergétique du territoire.

Animée par une volonté politique affirmée et une dynamique de transition énergétique, l'agglomération² développe de nouveaux projets de réseaux de chaleur basés sur des énergies renouvelables. Ces projets

² L'agglomération assure, au nom de ses communes membres, la gestion de la compétence relative à la « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains répondant à des critères spécifiques ».

devront être mis en œuvre à l'horizon 2030. L'horizon 2050 devrait permettre de créer un nouveau réseau de chaleur supplémentaire. Au total, environ 20 000 logements pourraient être reliés à un réseau de chaleur.

- Réseau de chaleur urbain alimenté existant par du bois énergie de Ranguin (5.4 GWh)
- Objectifs à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)
 - Réseau de chaleur urbain alimenté existant par du bois énergie de Ranguin (5.4 GWh)
 - Création du réseau de chaleur urbain alimenté par du bois énergie à la Frayère (22.95 GWh avec une montée en charge à horizon 2025)
 - Création de réseaux de chaleur urbain alimenté par thalassothermie sur la Croisette et Cannes Centre (40.7 GWh),
 - ainsi qu'un projet à Théoule (8 GWh)
 - Création d'un réseau de chaleur valorisant les calories des eaux usées de la STEP Aquaviva (32 GWh)
 - Création d'un réseau de chaleur relié à la Centrale de Production d'Énergies (estimation de 19.2 GWh - par convention, la part d'EnR comptabilisée est de 50% dans les unités de valorisation énergétique)

Centrale de Production d'Énergies : la CACPL collabore avec le SMED pour la construction d'une chaufferie alimentée par des Combustibles Solides de Récupération (CSR) sur le territoire cannois. Ce projet de Centrale de Production d'Énergies s'inscrit dans la dynamique de transition énergétique du territoire, fournissant de l'énergie renouvelable tout en valorisant les déchets. La chaufferie CSR qui couvrira 19 200 MWh de besoins supplémentaires en chaleur, permettra l'interconnexion des réseaux de chaleur, notamment dans les quartiers de la Frayère et de Ranguin, et améliorera leur efficacité énergétique. Ce projet, complémentaire à la chaufferie biomasse locale, inclut un moteur de cogénération et vise à valoriser à la fois chaleur et électricité. Le réseau de 14 km produira 19.2 GWh de chaleur et 21.2 GWh d'électricité.

- Objectifs à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)
 - Création d'un nouveau réseau de chaleur urbain

Récupération de chaleur (géothermie superficielle, PAC aérothermiques, etc.)

L'ensemble des logements et des besoins de chaleur du territoire ne pourront être couverts par des réseaux de chaleur. Près de 20 000 logements sont des maisons individuelles, 5 700 logements sont encore chauffés grâce à des systèmes de chauffage au fioul, le reste des logements est chauffé par approvisionnement au réseau de gaz. La géothermie superficielle et les pompes à chaleur aérothermiques sont adaptés à des logements isolés, ou des petites résidences. Il s'agit, en s'appuyant sur les aides et la dynamique actuelle de la filière pompes à chaleur, d'accompagner ces ménages ou résidences secondaires à s'équiper de ces systèmes. L'objectif d'ici 2050 est d'atteindre un taux de couverture de 20% du parc de logements par un système de récupération de chaleur (géothermie superficielle, pompes à chaleur aérothermiques).

- Objectifs à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)
 - + 12 000 logements raccordés à un réseau de chaleur urbain, ou équipés de pompes à chaleur aérothermie
- Objectifs à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)
 - + 16 000 logements raccordés à un réseau de chaleur urbain, ou équipés de pompes à chaleur aérothermie

Bois énergie

Le territoire de la CACPL étant urbanisé et présentant peu d'espaces boisés pour couvrir des besoins de chaleur, les objectifs de progression de cette filière se basent sur une augmentation tendancielle des systèmes de chauffage au bois pour remplacer d'anciens systèmes peu performants ainsi que des systèmes de chauffage au fioul.

- Objectifs à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)
 - 6 000 logements équipés de systèmes de chauffage au bois individuels ou collectifs privés (+27 GWh)
- Objectifs à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)
 - 7 000 logements équipés de systèmes de chauffage au bois individuels ou collectifs privés (+33 GWh)

Solaire thermique

En 2021, le territoire de la CACPL comptait environ 4 500 logements équipés d'un chauffe-eau solaire. Le potentiel de développement de cette filière d'énergie renouvelable, à la fois simple et accessible, est prometteur dans le parc de résidences principales et certains bâtiments tertiaires tels que les hôtels ou les résidences médicalisées, où les besoins en eau chaude sanitaire sont importants. Grâce à un ensoleillement exceptionnel, le territoire offre des conditions idéales pour favoriser l'essor de cette technologie. Dans le cadre de la stratégie énergie-climat de la CACPL, l'objectif est d'étendre cette filière pour alimenter l'équivalent de 13 500 logements en énergie solaire thermique d'ici 2030 et 37 000 logements d'ici 2050, soit 60% du potentiel estimé.

- Objectifs à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)
 - 13 500 logements équipés de chauffe-eau solaires (+35 GWh)
- Objectifs à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)
 - 37 000 logements équipés de chauffe-eau solaires (+95 GWh)

4.2.2. Électricité renouvelable

Objectifs opérationnels

	2012	2018	2021	2030	2050
Electricité renouvelable (GWh)	4	5	4	104	339
Photovoltaïque	4	4	4	89	322
Hydroélectricité	0	0	0	0.7	2
Cogénération issue des déchets	0	1	0	14	14

Photovoltaïque

La production d'électricité photovoltaïque sur la CACPL s'élevait à 4 GWh jusqu'en 2021, avec une puissance installée de 137 kW. Or, le potentiel estimé est bien plus élevé, atteignant a minima 176 GWh, notamment grâce à l'utilisation des ombrières de parking et des toitures (cf. diagnostic PCAET). Par ailleurs, les lois « Transition énergétique pour la croissance verte » (2015) et d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (2023) ont établi de nouvelles obligations échelonnées pour les maîtres d'ouvrages, en termes de solarisation des toitures de bâtiments tertiaires et industriels, neufs et existants, et des parkings. Ainsi, les toits des bâtiments de plus de 500 m² et les parkings de plus de 1 500 m² devront être équipés de panneaux photovoltaïques pour satisfaire aux exigences de ces lois.

Ces obligations réglementaires, couplées avec les opportunités offertes par les montages en autoconsommation individuelle et/ou collective des centrales photovoltaïques laissent entrevoir une massification des projets photovoltaïques sur le territoire de la CACPL, qui a un important gisement :

- 78 GWh en ombrières de parking
- 94 GWh en toiture. **Ce potentiel est actuellement freiné par des contraintes patrimoniales, avec 90% des bâtiments soumis à des restrictions imposées par les Architectes des Bâtiments de France.** Toutefois, une évolution de ces réglementations pourrait permettre de lever certaines de ces contraintes et ainsi accroître significativement le potentiel de développement.

- Objectifs à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)

- Près de la moitié des parkings sont concernés par l'obligation de solarisation à l'horizon 2028, conformément à la loi APER, dans la mesure où ces projets seraient réalisés cela représenterait un productible de 40 GWh
- Il est estimé le nombre de toitures concernées par l'obligation de solarisation à 280 bâtiments soit 49 GWh

- Objectifs à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)

- La filière photovoltaïque lancée par les obligations réglementaires, l'équipement des toitures pourrait se systématiser. Il est estimé un équipement annuel en panneaux photovoltaïques de 4 000 toitures soit 11 GWh/an (à cet horizon certaines contraintes patrimoniales devront être levées).

Cogénération électricité

Le projet **Centrale de Production d'Énergies³ du SMED**, contribuera à la production d'électricité puisque le projet prévoit une installation de cogénération.

- Objectifs à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)

- Production d'électricité issue de la Centrale de Production d'Énergie (estimation 21,2 GWh)⁴

Hydroélectricité

Il n'existe actuellement aucune production hydroélectrique sur le territoire de la CACPL. Toutefois, l'agglomération est membre du SICASIL, Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, qui exploite cinq installations d'hydroélectricité. Des sites, comme le barrage des Moines et l'écluse près de Pégomas, ont été identifiés pour l'installation de petites centrales hydroélectriques et pourraient permettre une installation à l'horizon 2030. Il est à noter néanmoins que les aléas climatiques, accentués par le changement climatique, tels que la sécheresse, doivent aussi être pris en compte, car ils pourraient affecter la disponibilité de l'eau et la rentabilité à long terme de ces installations.

- Objectifs à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)

- Réhabilitation du seuil de l'écluse de Pégomas (2 GWh)

³ Cf. partie Chaleur renouvelable « Cogénération électricité »

⁴ Par convention, il est considéré que 50% de cette production est d'origine renouvelable

4.2.3. Biogaz renouvelable

🔗 Objectifs opérationnels

	2012	2018	2021	2030	2050
Biogaz	0	0	0	18	208
Méthanisation	0	0	0	18	58
Pyrogazéification	0	0	0	0	150

🔗 Méthanisation et pyrogazéification

La station d'épuration AQUAVIVA de la CACPL traite 14 millions de m³ d'eaux usées par an et produit 3 200 tonnes de boues. Une étude de 2022 estime que la méthanisation de ces boues pourrait permettre la production de 500 000 Nm³ de biométhane, générant potentiellement 5 600 MWh d'énergie. Dans le cadre de l'optimisation énergétique et de la gestion des déchets, la CACPL souhaite explorer la technologie émergente de gazéification hydrothermale, qui permettrait de valoriser le digestat de méthanisation en gaz renouvelable, de récupérer des sels minéraux, d'éliminer les pathogènes et de réduire les déchets ultimes. L'agglomération envisage aussi de créer une unité de valorisation des déchets organiques, en lien avec la mise en place du tri à la source des biodéchets en 2024, pour produire du biogaz.

À l'horizon 2050, il est prévu que ces technologies auront démontré leur efficacité, permettant ainsi un déploiement à plus grande échelle.

Le territoire ouvre la possibilité à des projets de pyrogazéification, dont les perspectives de développement pourraient être prometteuses car ils valorisent avec plus d'efficacité les déchets. Toutefois, cette filière, encore en phase de maturation, ne pourrait être déployée qu'à moyen terme.

- Objectifs à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)
 - Valorisation des boues de la STEP Aquaviva (7.9 GWh)
 - Une unité de valorisation de déchets organiques (estimation de 10 GWh)
- Objectifs à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)
 - Quatre projets de valorisation de déchets organiques (estimation à 40 GWh)
 - Un projet de pyrogazéification valorisant 78% des ressources valorisables

5. Axes stratégiques

Pour atteindre les objectifs fixés, la CACPL et les acteurs du territoire ont décidé de structurer le plan d'actions autour de cinq axes stratégiques, complétés par un Plan d'Action Qualité de l'Air comprenant des actions spécifiques à la qualité de l'air. Les axes stratégiques sont détaillés comme suit :

Axe 1 : Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Ecologique

A travers cet axe de travail, l'agglomération souhaite renforcer son organisation interne et sa transparence en tant que cheffe de file dans la lutte contre le changement climatique sur le territoire. Ce faisant, elle assure sa crédibilité auprès de l'ensemble des acteurs du territoire pour les inciter eux aussi à adopter de pratiques durables. Elle contribue à assurer un cadre de vie pérenne pour ses habitants ainsi que leur bien-être. En tant qu'acheteur via les marchés publics, elle encourage le développement économique durable dans la région.

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique

Au regard de sa vulnérabilité face aux aléas climatiques, le territoire de la CACPL doit s'adapter et adopter des pratiques pour prévenir les risques naturels exacerbés par le changement climatique. Pour cela, il s'agit de se préparer face aux événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les tempêtes et les sécheresses, réduisant ainsi les dommages matériels et humains. De plus, cette adaptation favorise la préservation des écosystèmes locaux et de la biodiversité, garantissant ainsi la durabilité des ressources naturelles. Enfin, cela contribue à protéger les infrastructures critiques et les activités économiques, assurant ainsi la résilience à long terme de l'agglomération.

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable

Enjeu majeur, la transition écologique de l'agglomération et de ses acteurs nécessite une transformation du territoire pour réduire ses consommations énergétiques et ainsi réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Cela participe à réduire la dépendance aux énergies fossiles du territoire et sa facture énergétique, et favorise ainsi sa sécurité énergétique. Les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie sont ainsi visés dans cet axe de travail :

- Le bâtiment, par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique, qui ciblent les bâtiments publics, les logements et les bâtiments tertiaires
- Les transports, de voyageurs et de marchandises, par la promotion des modes actifs (marche, vélo, cyclologistique), le développement des transports en commun et du covoiturage, le renouvellement des parcs de véhicules vers des alternatives décarbonées (électrique, hydrogène vert)

Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales

Pour contribuer à atteindre cet objectif, mais également pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et renforcer sa sécurité énergétique, l'agglomération souhaite développer les énergies renouvelables et de récupération locales. Cela nécessite de diversifier son mix énergétique en exploitant les ressources énergétiques disponibles localement telles que la chaleur renouvelable, en exploitant les ressources du sous-sol, de l'air et de la mer, la biomasse disponible du territoire (déchets principalement) et le développement de la filière photovoltaïque. Il s'agit également de favoriser la création d'emplois et de stimuler l'économie locale.

Axe 5. Favoriser la démarche d'économie circulaire territoriale

La gestion des déchets du territoire est une problématique prégnante sur l'agglomération. Afin de faire de cette contrainte une opportunité, une démarche d'économie circulaire territoriale permettra à la fois de réduire la pression sur les ressources naturelles mais également d'améliorer le cadre de vie des habitants et habitantes, tout en maîtrisant les finances publiques et ainsi préserver le contribuable. En favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux et des déchets localement, de nouvelles filières économiques se créent et participent au maintien des emplois. De plus, en réduisant la production de déchets, en favorisant la réutilisation des produits et en privilégiant les exutoires de valorisation de proximité, cela contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer l'impact environnemental de l'agglomération, participant ainsi à la transition vers une économie plus durable et résiliente.

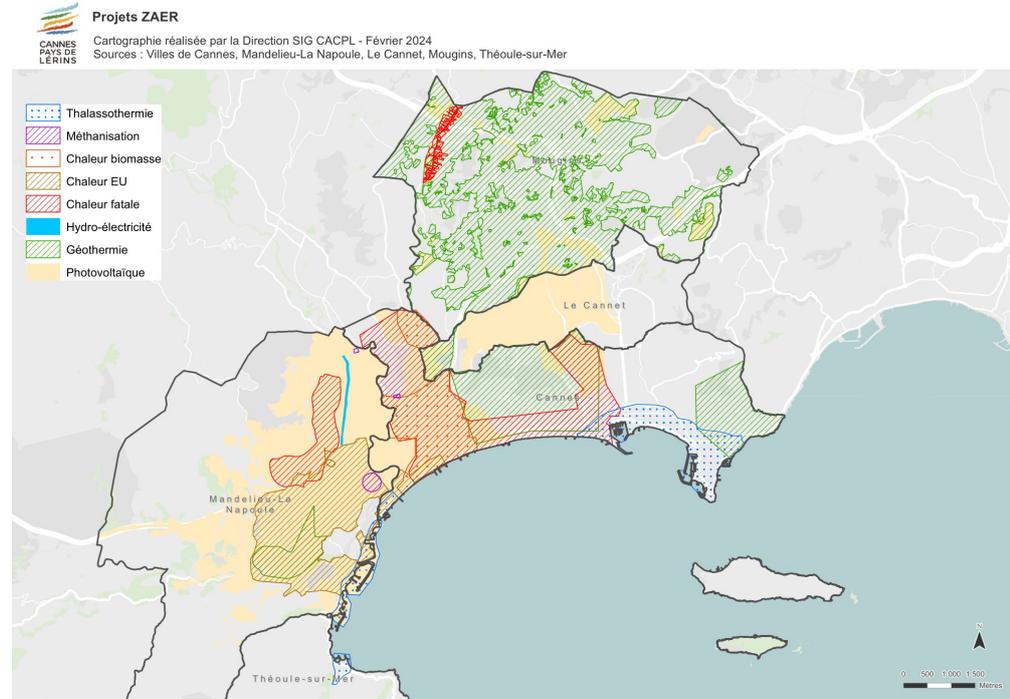
 **Plan d'action qualité de l'air (PAQA)**

Cet axe regroupe des actions spécifiques contribuant à atteindre les objectifs de qualité de l'air, bien que cet enjeu soit déjà traité par d'autres actions des axes précédents, notamment en termes de réduction des polluants atmosphériques.

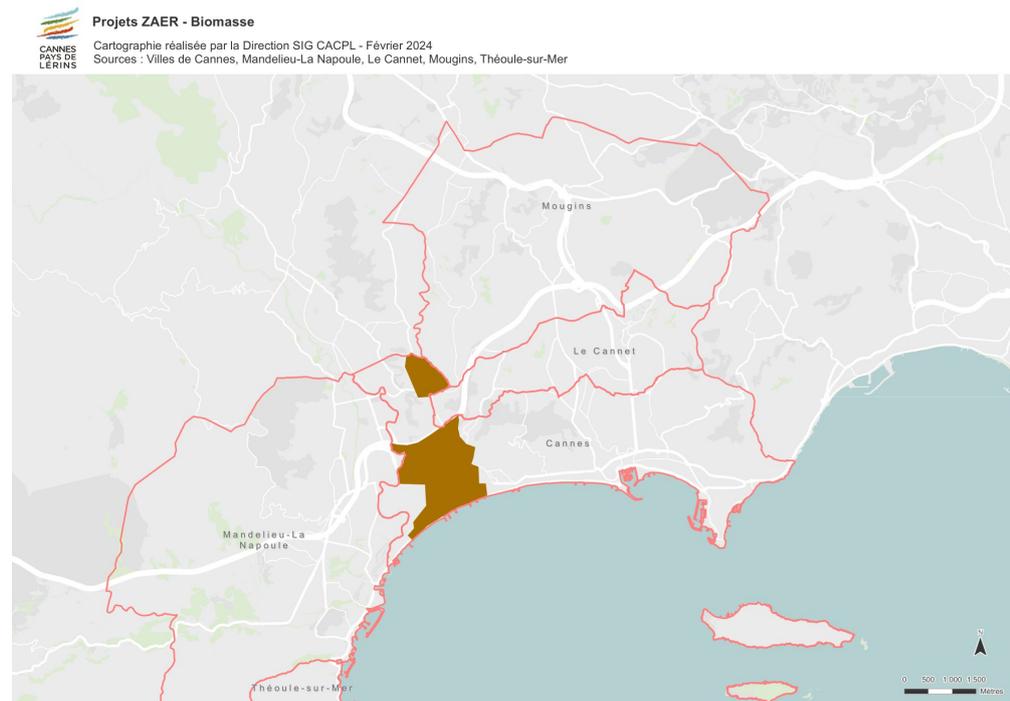


6. Annexes

6.1. ZAENR – GLOBAL



6.2. ZAENR – BIOMASSE



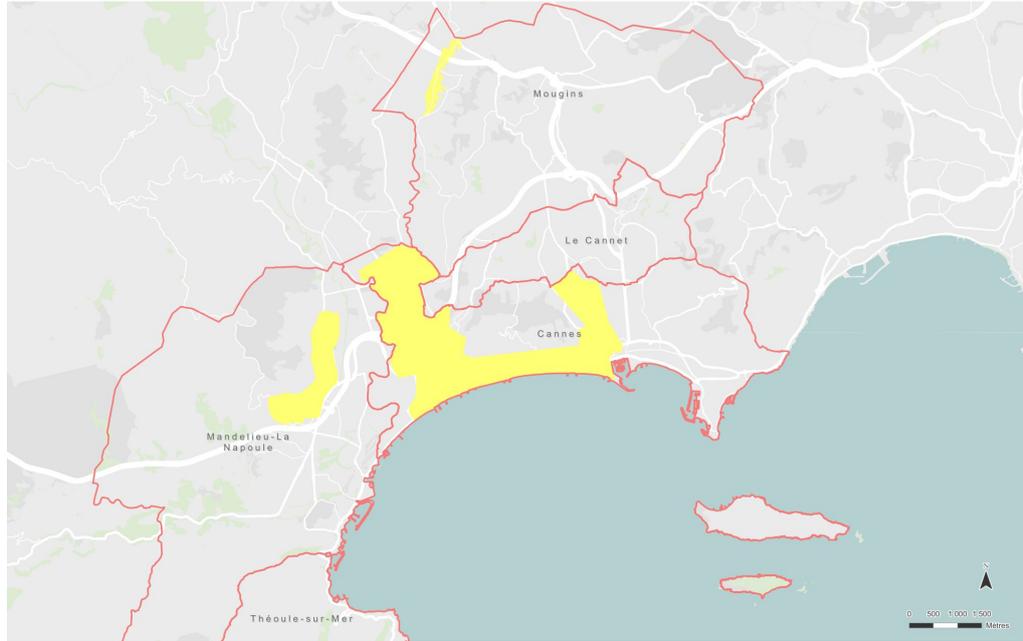


6.3. ZAENR – CHALEUR FATAL



Projets ZAER - Chaleur fatale

Cartographie réalisée par la Direction SIG CACPL - Février 2024
Sources : Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer

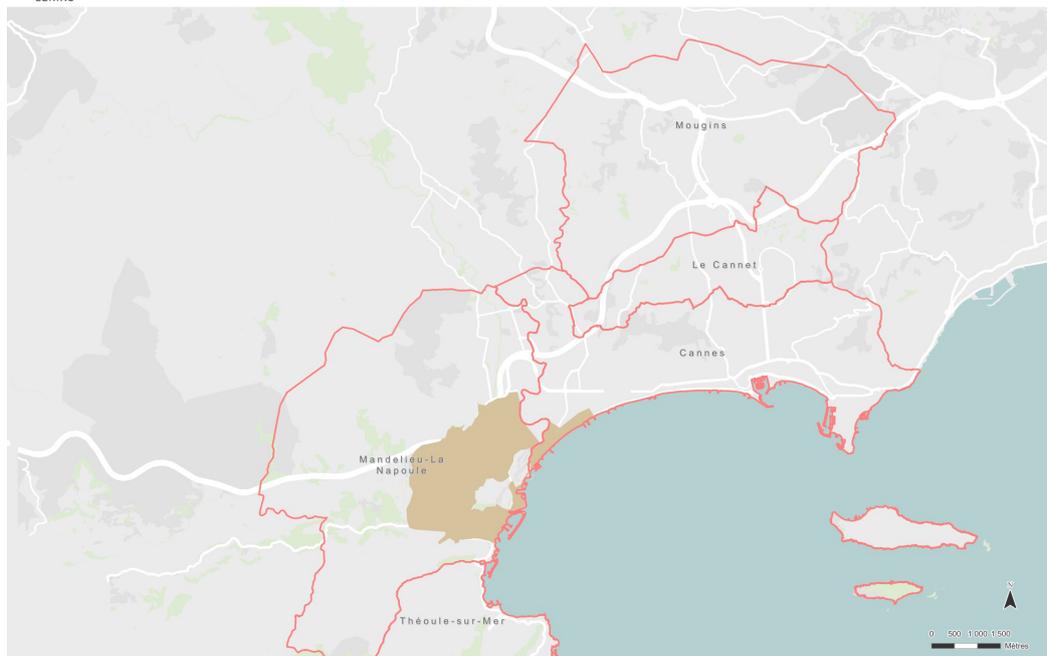


6.4. ZAENR – CHALEUR – EAUX USEES



Projets ZAER - Chaleur eaux usées

Cartographie réalisée par la Direction SIG CACPL - Février 2024
Sources : Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer



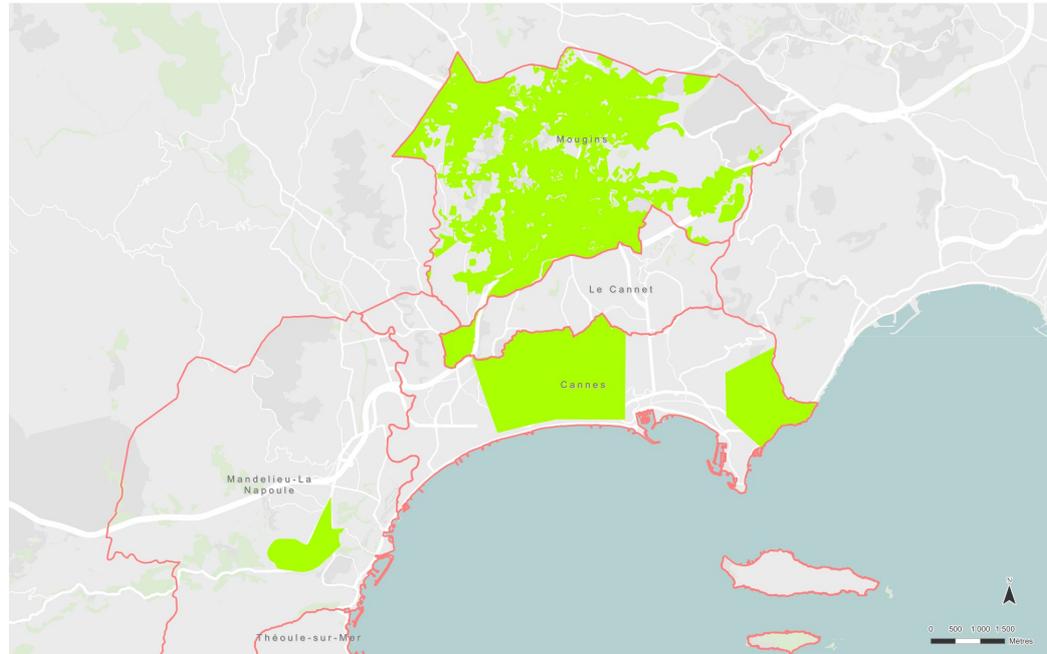


6.5. ZAENR – GEOTHERMIE



Projets ZAER - Géothermie

Cartographie réalisée par la Direction SIG CACPL - Février 2024
Sources : Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer

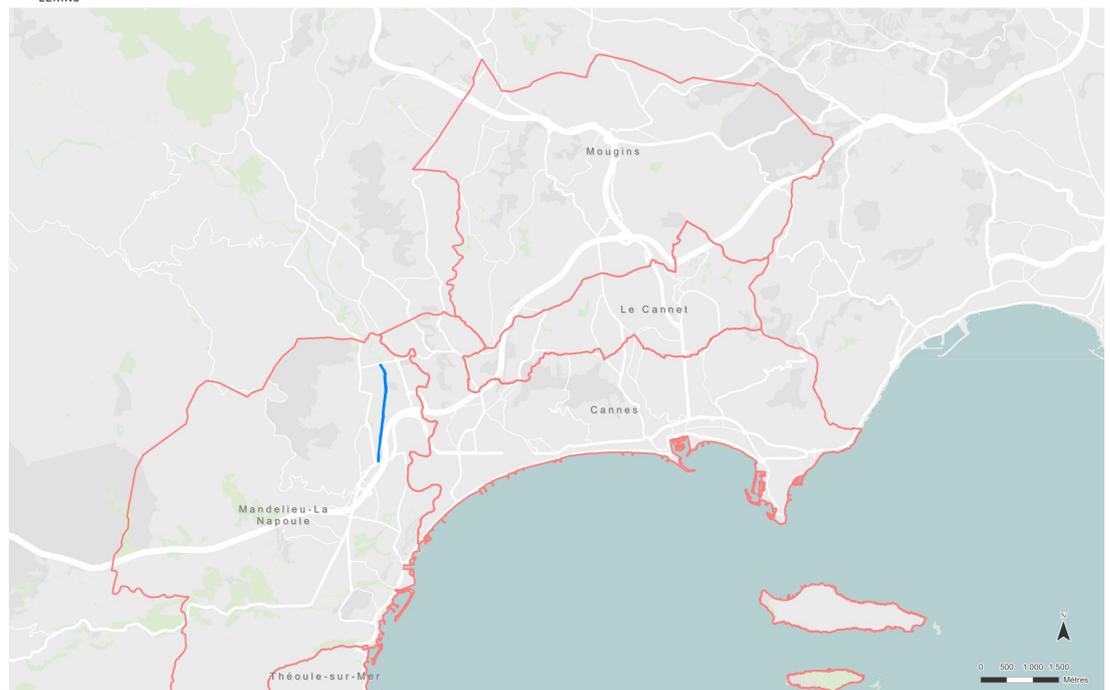


6.6. ZAENR – HYDROELECTRICITE



Projets ZAER - Hydroélectricité

Cartographie réalisée par la Direction SIG CACPL - Décembre 2023
Sources : Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer



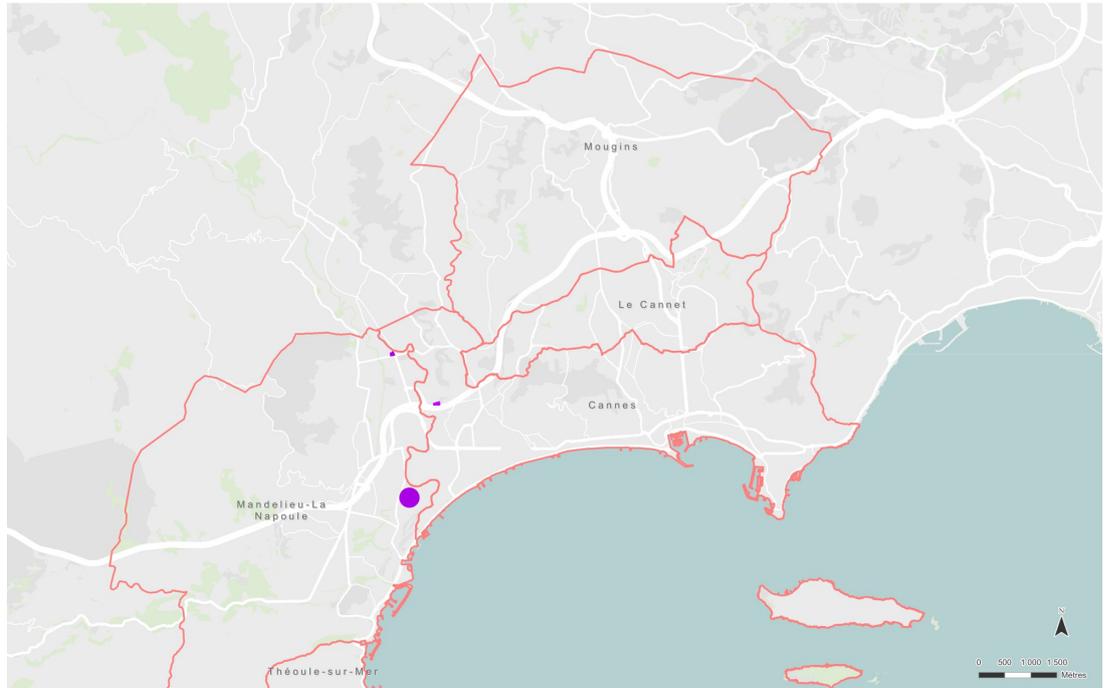


6.7. ZAENR – METHANISATION



Projets ZAER - Méthanisation

Cartographie réalisée par la Direction SIG CACPL - Février 2024
Sources : Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer

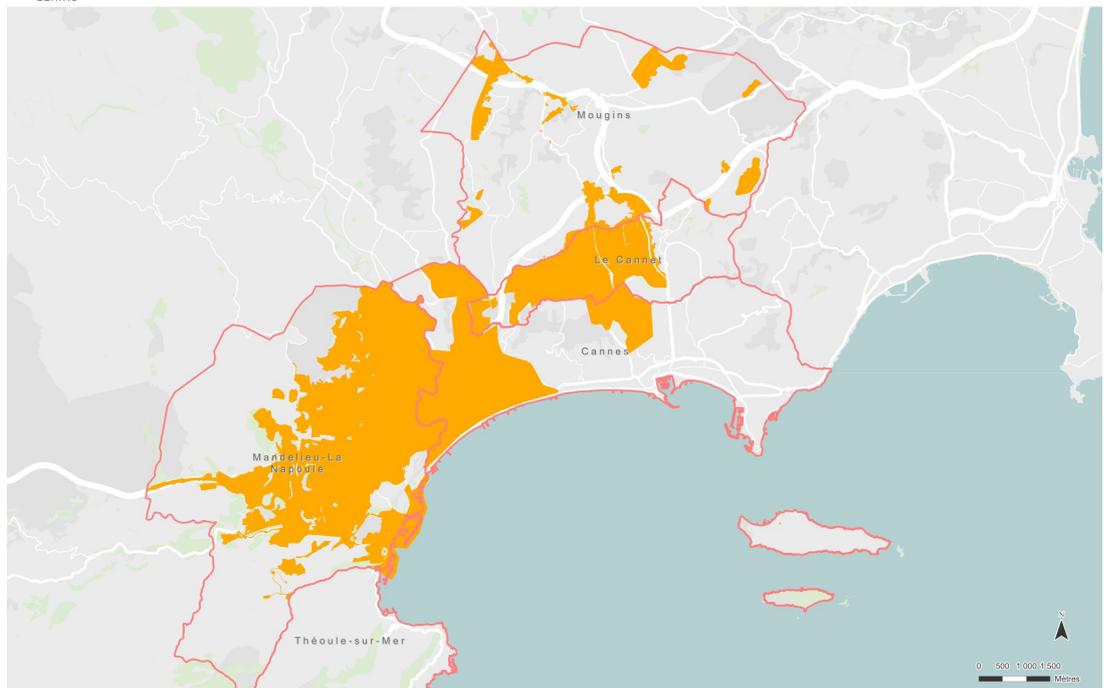


6.8. ZAENR – SOLAIRE



Projets ZAER - Solaire

Cartographie réalisée par la Direction SIG CACPL - Janvier 2024
Sources : Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer



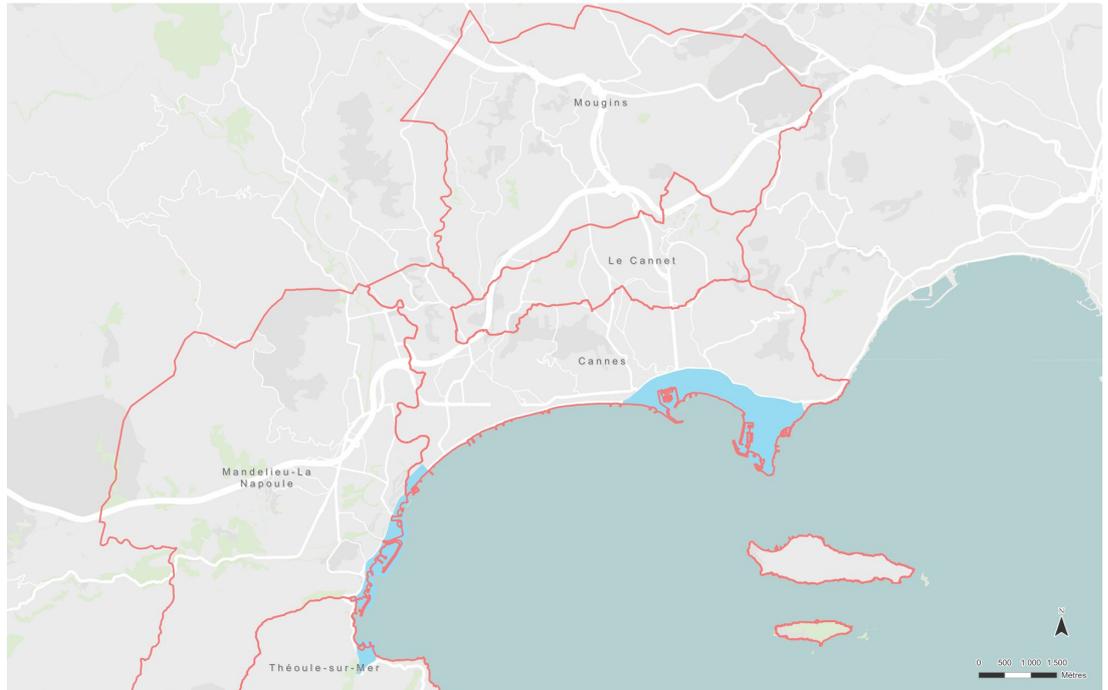


6.9. ZAENR - THALASSOTHERMIE



Projets ZAER - Thalassothermie

Cartographie réalisée par la Direction SIG CACPL - Février 2024
Sources : Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer





CANNES
PAYS DE
LÉRINS

Plan d'Action pour la Qualité de l'Air

Version d'octobre 2024

Le plan d'action est structuré en cinq axes stratégiques, 20 sous-axes et 54 actions, portées par les différents acteurs du territoire que sont la C.A.C.P.L., les communes et les partenaires :

Axe 1 : Renforcer l'exemplarité de la C.A.C.P.L. en faveur de la Transition Ecologique (9 actions)

- ❖ Consolider la gouvernance territoriale de la politique Climat-Air-Energie de la C.A.C.P.L.,
- ❖ Décliner la stratégie et le plan d'action du PCAET au sein des services de la C.A.C.P.L.,
- ❖ S'allier aux forces vives du territoire pour aligner et répartir les efforts.

A travers cet axe de travail, l'Agglomération Cannes Lérins souhaite renforcer son organisation interne et sa transparence en tant que cheffe de file dans la lutte contre le changement climatique sur le territoire. Ce faisant, elle incite **l'ensemble des acteurs du territoire à adopter** eux aussi des pratiques vertueuses. Elle contribue à assurer un cadre de vie pérenne pour ses habitants ainsi que leur bien-être. **En tant qu'acheteur via les marchés publics, elle stimule l'innovation et favorise le développement économique durable** dans son bassin de vie.

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique (10 actions)

- ❖ Favoriser l'aménagement responsable et résilient en zone à risque,
- ❖ Renforcer la préservation et la gestion écologique de l'eau,
- ❖ Renforcer la préservation et gestion des espaces et milieux naturels (terrestres et maritimes),
- ❖ Renforcer la résilience agricole et alimentaire du territoire.

Au regard de sa vulnérabilité face aux aléas climatiques, le territoire de la C.A.C.P.L. **doit s'adapter** et prévenir **les risques naturels exacerbés par le changement climatique**. Pour cela, **il s'agit d'anticiper** et de se préparer face aux événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les tempêtes et les sécheresses, dans le but de réduire les dommages matériels et humains. Cette adaptation favorise la préservation des écosystèmes locaux et de la biodiversité, garantissant ainsi la durabilité des ressources naturelles, mais aussi des infrastructures critiques et des activités économiques, assurant ainsi la résilience à long terme de l'agglomération.

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable (14 actions)

- ❖ Engager des actions d'économie d'énergie sur le patrimoine et actifs de la C.A.C.P.L. et des communes,
- ❖ Massifier la rénovation énergétique des bâtiments et la construction « bas carbone »,
- ❖ Engager des actions en faveur d'une mobilité durable interne au sein de la C.A.C.P.L. et des Communes,
- ❖ Promouvoir une mobilité durable des personnes sur le territoire C.A.C.P.L.,
- ❖ Favoriser le changement de pratique vers une mobilité durable pour les habitants,
- ❖ Favoriser le changement de pratique vers une mobilité durable pour les opérateurs / acteurs privés.

Enjeu majeur, la transition écologique de l'agglomération et de ses acteurs nécessite une transformation du territoire pour réduire ses consommations énergétiques ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre. Cela participe à réduire la dépendance aux énergies fossiles du territoire et sa facture énergétique, et favorise ainsi sa sécurité énergétique.

Les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie sont ainsi visés dans cet axe de travail :

- **Le bâtiment, par des actions de sobriété et d'efficacité** énergétique, qui ciblent les bâtiments publics, les logements et les bâtiments tertiaires

- Les transports, de voyageurs et de marchandises, par la promotion des modes actifs (marche, vélo, cyclologistique), le développement des transports en commun et du covoiturage, le renouvellement des parcs de véhicules vers des alternatives décarbonées (électrique, hydrogène vert)

Axe 4. Développer les Energies renouvelables et de récupération locales (9 actions)

- ❖ Structurer et piloter la feuille de route de développement des EnR&R territoriales,
- ❖ Développer des projets ENR&R sur le territoire,
- ❖ Développer l'hydrogène comme vecteur énergétique.

A travers le SRADDET, la région souhaite suivre une trajectoire « TEPOS » (Territoire à énergie positive). Pour contribuer à atteindre cet objectif, mais également pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et **renforcer sa sécurité énergétique, l'agglomération souhaite développer les énergies renouvelables et de récupération locales**. Cela nécessite de diversifier son mix énergétique en exploitant les ressources énergétiques disponibles localement telles que le soleil, notamment à travers le développement du photovoltaïque, la chaleur renouvelable, en exploitant les ressources du **sous-sol, de l'air et de la mer, et la biomasse disponible du territoire (déchets principalement)**. Il s'agit également de favoriser la création d'emplois et de stimuler l'économie locale.

Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale (9 actions)

- ❖ Accompagner l'engagement et la transformation écologiques des activités économiques,
- ❖ Promouvoir et développer le tourisme durable,
- ❖ Vers une réduction et une gestion soutenable des déchets ménagers (et assimilés).

Afin de faire de la contrainte de la gestion des déchets une opportunité, il est envisagé de favoriser une **démarche d'économie circulaire territoriale** permettant à la fois de réduire la pression sur les ressources naturelles mais également **d'améliorer le cadre de vie des habitants et habitantes**. En encourageant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux et des déchets localement, de nouvelles filières économiques se créent et participent au maintien des emplois. Cela contribue également à réduire les émissions de **gaz à effet de serre et à atténuer l'impact environnemental de l'agglomération, participant ainsi** à la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Plan d'action Qualité de l'Air (3 actions)

Cet axe regroupe des actions spécifiques contribuant à atteindre les objectifs de **qualité de l'air**, bien que cet enjeu soit déjà traité par de nombreuses autres actions des axes précédents, notamment en termes de réduction des polluants atmosphériques.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PCAET (2024-2030)

La réussite du Plan Climat Air **Energie Territorial** repose sur une coordination de l'ensemble des acteurs impliqués, un suivi régulier des actions, et une évaluation définie par la réglementation.

Pour piloter le plan d'actions du PCAET, deux volets sont mis en place (Fiche action n°1 du Plan d'Actions) :

- Un pilotage politique s'appuiera sur le renforcement de la gouvernance avec les élus communaux et intercommunaux, sous la direction de la CACPL, pour favoriser des actions communes entre **l'agglomération et** les villes. Un réseau formalisé sera créé pour échanger sur les bonnes pratiques et initier des actions.
- Un pilotage technique dont l'animation sera confiée à la DGA Environnement de la CACPL pour assurer un suivi transversal, organiser l'évaluation, et promouvoir l'amélioration continue.

Le suivi et le reporting périodique des actions du PCAET (Fiche action n°3 du Plan d'Actions) s'effectueront sous la responsabilité de la DGA Environnement, qui collectera ponctuellement les indicateurs auprès des **acteurs pilotes d'actions**. Ce reporting sera comparé au bilan Climat Air Energie d'AtmoSud, basé sur l'inventaire des données Cigale.

L'évaluation du PCAET se déroule en deux phases clés : une évaluation à mi-parcours, après trois ans d'application, et une évaluation au terme de six ans, lors de la révision du plan, permettant de tirer les enseignements de la période écoulée et d'ajuster les orientations et actions pour la suite.

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.1 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE DE LA CACPL

Action N°1 - Instaurer une gouvernance territoriale de la Transition Écologique intercommunale



ENJEUX ET OBJECTIFS

Piloter la transition écologique nécessite, au sein d'une collectivité, une coordination des différents services, dotés chacun de leur propre expertise.

L'instauration d'une gouvernance territoriale de la transition écologique au sein de la collectivité permet de favoriser la coordination, l'implication de l'ensemble des parties prenantes de la collectivité, de prendre en compte les spécificités de chacun afin d'adopter une planification stratégique pertinente pour le territoire. A travers cette gouvernance, il s'agit d'accélérer la transition écologique en donnant un cap en interne qui permettra d'orienter également les acteurs externes à la collectivité.

Pour cela, la CACPL s'organisera autour de la Direction Générale Adjointe des services de l'environnement qui pilotera le plan d'actions du PCAET et la démarche de labellisation TETE Climat-Air-Energie (CAE). S'agissant de sujets très transversaux, l'appui des autres services de l'agglomération ainsi que des communes et des partenaires sera également indispensable.



MESURES OPERATIONNELLES

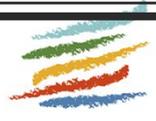
Pour le pilotage du plan d'Actions du PCAET et la démarche de labellisation CAE :

1) Politique :

- Consolider la gouvernance politique avec les élus intercommunaux et communaux, avec la CACPL en chef de file pour faire émerger des actions communes entre les villes (et villes/Agglo)
- Créer un réseau formalisé de la CACPL et des communes pour échanger sur les bonnes pratiques et lancer des actions

2) Technique :

- Positionner l'animation du PCAET au niveau la Direction Générale Adjointe de l'environnement qui sera en charge d'effectuer le suivi transversal avec les autres services, de faciliter la mise en œuvre, d'organiser l'évaluation et l'amélioration continue.
- Créer un groupe de référents inter-services/inter-DG
- Étudier les possibilités d'actions communes comme sur les CEE, les achats d'énergie, l'éclairage public, le patrimoine et les fluides, etc.
- Étudier la mise en œuvre de groupes de travail thématiques (types COTEC) agglo/communes pour faciliter l'articulation des compétences nécessaires à la mise en œuvre de certaines actions/objectifs



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation x Changement x Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO ₂
	x Préservation x santé et x biodiversité	x Sobriété x énergétique	x Amélioration x Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

CACPL - DGS, Cabinet, Dir. de la communication, Dir. Collecte des déchets, et les autres DGA (Ressources, Développement territorial, Mobilité, Services techniques)

Communes

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.2 ETP DGA Environnement	Coût de fonctionnement de la CACPL	



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions liées au pilotage et portage de la politique PCAET et CAE

Création effective de réseaux d'acteurs (communes / CACPL, référents internes...)



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.1 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE DE LA CACPL

Action N°2 - Organiser la formation des élus, des services de la CACPL et des communes sur les thématiques Climat-Air-Énergie



ENJEUX ET OBJECTIFS

Les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie sont complexes et nécessitent une compréhension approfondie. En accompagnant les élus et les services de la collectivité et des communes, il s'agit d'apporter des éléments factuels sur ces thématiques, ainsi que sur les conséquences de l'inaction, afin de leur donner les clés de compréhension et d'aides à la décision. Cela favorise une prise de conscience collective et un engagement plus fort en faveur de la transition écologique.

Cette formation des élus et des services de la CACPL et des communes sur les thématiques Climat-Air-Énergie doit également permettre de partager les bonnes pratiques, mobiliser les ressources et favoriser un alignement stratégique. Cela doit contribuer à une mise en œuvre plus efficace et cohérente de la transition écologique au niveau local.

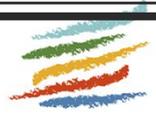
En 2023, le département des Alpes-Maritimes a lancé un accord-cadre d'organisation d'ateliers Fresque du Climat et 2tonnes à destination des 3000 agents du département. Plusieurs ateliers ont déjà eu lieu, notamment à Mougins où les élus ont réalisé des ateliers 2tonnes. D'autres ateliers sont prévus pour les agents dans les communes.



MESURES OPERATIONNELLES

Cet accompagnement s'organisera grâce aux outils et à la mobilisation des moyens suivants :

- Recensement et mobilisation des formations disponibles (CNFPT, ADEME, ...) à destination des élus et des agents
- Formation de 100 agents et élus communaux et intercommunaux par an sur les conséquences des bouleversements climatiques et les enjeux de la transition écologique sur les territoires grâce à l'organisation d'ateliers de sensibilisation de type "Fresque" (Climat, Biodiversité, Eau, etc.) et atelier 2tonnes
- Sensibilisation des agents aux éco-gestes (bâtiment, mobilité, déchets, alimentation...)
- Formation des élus communautaires sur le pilotage de la politique climat-air-énergie dans ses aspects budgétaires



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation x Changement x Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et x biodiversité	x Sobriété x énergétique	x Amélioration x Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources (RH) pour les agents et élus communautaires

Communes pour les agents et élus communaux

Partenaires :

CACPL - DGS et Cabinet du Président (formation des élus) avec l'appui de la DGA Environnement

Département des Alpes-Maritimes

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.5 ETP	200€/agent	ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'heures par agent en formation sur les enjeux CAE
- Nombre d'heures par élu en formation sur les enjeux CAE



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action label CAE

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

Action N°3 - Mettre en place les outils de suivi et le reporting périodique de la stratégie et du plan d'actions Climat-Air-Énergie



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le suivi et le reporting périodique apportent des moyens pour garantir davantage de transparence dans l'action publique sur les sujets Climat-Air-Energie. En rendant compte régulièrement des avancées réalisées, il s'agit de démontrer l'engagement de la CACPL et des communes envers la transition écologique et de fournir des informations claires aux parties prenantes et aux citoyens.

A travers ces outils, la collectivité bénéficie également d'une boussole qui lui permet d'ajuster et de réorienter la stratégie et le plan d'actions si nécessaire en identifiant les éventuels écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

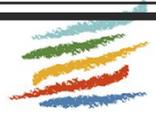


MESURES OPERATIONNELLES

Les outils de suivi et de reporting périodique s'organisent comme suit :

- le suivi des indicateurs du bilan GES de la CACPL, du PCAET et du label CAE est assuré par la DGA Environnement. Un travail amont de recensement des indicateurs disponibles auprès des services sera réalisé. Le service compilera les informations issues des directions et communes, et communiquera de manière périodique sur les avancées au global.
- chaque service devra remonter annuellement les indicateurs des actions dont le service est pilote (bilan GES, PCAET et label CAE, PDM, PAT, numérique responsable)
- les communes seront sollicitées ponctuellement par le service de la DGA Environnement pour la remonté d'indicateurs

Ce reporting sera mis en perspective du bilan Climat Air Energie d'AtmoSud sur la base de son inventaire (extraction des données Cigale).



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

CACPL - Dir. Collecte des déchets, DGA Ressources, DGA Mobilité, DGA Développement territorial, DGAST

Communes

AtmoSud

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP/direction + 0.2 ETP DGA Environnement	Coûts de fonctionnement de la CACPL	



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bilans annuels (BEGES/PCAET/label CAE) réalisés sur la période



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

Action N°4 - Établir un budget vert et assurer une évaluation périodique



ENJEUX ET OBJECTIFS

Une évaluation budgétaire et écologique (GES et énergie) des actions de Transition écologique du projet de territoire, de manière périodique pour les exercices d'adoption budgétaire, permet d'identifier les domaines où des ajustements sont nécessaires, de mettre en évidence les succès et les défis rencontrés, et de rendre compte aux parties prenantes de l'utilisation des ressources publiques. Ces évaluations fournissent des informations essentielles pour prendre des décisions éclairées, ajuster les priorités et optimiser l'impact des actions entreprises. Dans cette optique, l'Etat publie depuis 2020 un rapport sur l'impact environnemental du budget intégrant une partie « budget vert ».

L'article 191 loi de finances 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif dite « annexe environnementale des collectivités locales » afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la Transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par collectivité ayant un impact positif sur l'environnement et facilitant la planification écologique à l'échelle du territoire national. La CACPL va mettre en place ces dispositions.

Ainsi, dès le compte administratif 2024, la CACPL procédera à la conception de la maquette réglementaire désignée « budget vert » selon les contraintes réglementaires en la matière et les prescriptions méthodologiques de l'Etat.



MESURES OPERATIONNELLES

1°/ Mettre en place l'annexe relative au budget vert de la CACPL : cette annexe vise à coter l'impact environnemental des dépenses exécutées

2°/ Pour les exercices budgétaires de la CACPL :

- Mesurer l'effort financier correspondant à l'investissement de la collectivité en faveur de la transition écologique et énergétique
- Présenter le rapport Développement Durable en amont du DOB élaboré de manière transversale
- Diversifier les modes de financement en continuant d'être actifs sur les AAP, AMI, etc.

**IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)**

GES	Energie	Qualité de l'Air
Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R
Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Séquestration CO ₂
	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social

**Pilotage****Maître d'ouvrage :**

CACPL - DGA Ressources Direction des Finances

Partenaires :

CACPL : DGS, Cabinet, Dir. de la communication, Dir. Collecte des déchets, et les autres DGA (Ressources, Développement territorial, Mobilité, Environnement, Services techniques)

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029

**MOYENS MOBILISES**

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Ressources Finances	Coûts de fonctionnement de la CACPL	

**INDICATEURS DE SUIVI**

Indicateur de suivi de la méthode Budget vert prescrite par l'Etat

Indicateur Label CAE :

49.a - Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)

**DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE**

Action Label CAE

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

Action N°5 - Organiser les ressources internes pour mener la politique climat-air-énergie



ENJEUX ET OBJECTIFS

L'organisation des ressources (humaines et financières) pour mener la politique climat-air-énergie au sein d'une collectivité permet de structurer les forces vives de la collectivité autour des enjeux de transition écologique en favorisant la coopération interne, en mobilisant les compétences existantes, en formant et en sensibilisant les agents, et en leur donnant les moyens d'aboutir. Il s'agit ainsi de se positionner sur le caractère prioritaire des enjeux CAE dans les politiques publiques à mener, et de renforcer l'efficacité et l'impact des actions entreprises dans le cadre de la transition écologique. Il s'agit également pour les agents et agentes de l'agglomération de contribuer aux objectifs du PCAET, et de trouver de la cohérence dans leurs actions quotidiennes par rapport aux ambitions affichées.



MESURES OPERATIONNELLES

Les mesures opérationnelles pour réaliser cette action :

Fédérer autour du développement d'une culture institutionnelle écoresponsable :

- Mise à jour du livret d'accueil des nouveaux agents communautaires en intégrant les questions d'écoresponsabilité (partie droits et devoirs de l'agent, partie l'arbre des valeurs, partie démarche Respire, partie conditions de travail mises à disposition des agents pour les accompagner dans leur démarche éco-responsable : déplacements, confort au travail, télétravail...)
- Utilisation des espaces d'information internes (newsletter, intranet...) à des fins incitatives pour les agents communautaires : présenter de la politique volontariste de la CACPL (exemplarité) en terme de transition écologique, inviter à utiliser des modes de transport doux, à effectuer le tri au bureau avec mise à disposition de composteurs...)
- Diffusion de consignes d'usage par notes de services (ex : consignes de température pour la climatisation / le chauffage...)

Mobiliser les équipes autour des enjeux Climat-Air-Energie :

- Déclinaison des enjeux climat-air-énergie dans les projets de service
- Prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les entretiens d'intégration des nouveaux agents
- Organisation de temps de sensibilisation sur les sujets climat-air-énergie lors de certains séminaires des cadres

Calibrer les besoins et adapter les moyens pour mener à bien la politique Climat-Air-Energie :

- Réalisation d'un recensement annuel des besoins en ressources humaines et budgétaires pour contribuer spécifiquement à la réalisation des actions du PCAET approuvé, dont chaque DGA est en charge (renforcement si nécessaire des effectifs, et fléchage des crédits).

**IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)**

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social

**Pilotage****Maître d'ouvrage :**

CACPL - DGA Ressources (RH et Finances)

DGA Environnement

Partenaires :

CACPL - DGS, ensemble des DGA et DGST

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029

**MOYENS MOBILISES**

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Ressources RH 0.1 ETP DGA Environnement	Coûts de fonctionnement de la CACPL	

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'ETP de l'administration menant directement l'application de la politique climat-air-énergie

Indicateur Label CAE :

48 - Part d'ETP de la collectivité dédiée à la mise en œuvre de la politique climat air énergie (%)

**DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE**

Action label CAE

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

Action N°6 - Aligner la commande publique aux ambitions de transition écologique



ENJEUX ET OBJECTIFS

La commande publique représente une part significative de l'économie et peut avoir un impact majeur sur les marchés et les industries. En l'orientant vers des critères et des objectifs de transition écologique, les pouvoirs publics peuvent influencer directement les pratiques des entreprises. C'est un puissant levier pour influencer les marchés, favoriser l'innovation, réduire l'empreinte environnementale, encourager l'exemplarité des pouvoirs publics et créer des emplois locaux.

Pour accompagner les collectivités, le CD2E (centre de déploiement de l'éco transition dans les entreprises et les territoires) a mis en place, le site La Clause Verte, avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Le site permet d'intégrer des clauses et critères dans les marchés publics sur les dimensions environnementales, sociales et de cycle de vie. En région, l'accompagnement Guichet Vert, interlocuteur direct des collectivités, est porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARBE). L'agence 06 apporte également son soutien aux marchés publics et aux collectivités des Alpes-Maritimes.

Le rapprochement des services marchés publics avec les porteurs de solutions innovantes est aussi plébiscité : rencontres avec les entreprises locales (ex. RDV Solutions climat), retours d'expérience et de pratiques entre les communes membres de la CACPL, mise en réseau des acheteurs intercommunaux...



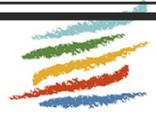
MESURES OPERATIONNELLES

Pour la CACPL :

- Élaboration d'un SPASER à l'horizon 2027 ;
- Travail de sourcing et mise en place des stratégies de sourcing en prenant en compte les impacts énergétiques environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services ;
- Travail à la définition des besoins sur les fournitures de bureaux (sobriété, efficacité) et définition des règles à appliquer (labels, provenance, écoresponsabilité, indice de criticité des minéraux et matières premières, etc.)
- Poursuite de l'organisation d'événements type « Accélérateur de Solutions Climat »

Pour les relations CACPL/communes :

- Retours d'expériences entre la CACPL et ses communes membres et partage des bonnes pratiques sur les engagements en DD, insertion, économie locale (clauses de marché ou critères de jugement)
- Mise en place de groupements de commandes pour des achats groupés (ex. achat d'énergie issue d'énergie renouvelable via des contrats dits "verts")
- Participation aux événements type « Accélérateur de Solutions Climat »



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources (Commande Publique)

Partenaires :

- CACPL : DGS, ensemble des DGA et DGST
- Communes
- Appui du Guichet Vert et de l'Agence Régionale de la biodiversité (ARBE)
- Agence 06
- CMAR PACA

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Ressources Commande Publique	Coûts de fonctionnement de la CACPL	



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs à définir dans le SPASER



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

Action N°7 - Doter la politique Climat-Air-Énergie d'un plan de communication ciblé et animé



ENJEUX ET OBJECTIFS

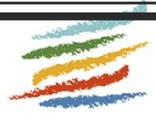
Afin d'embarquer un maximum d'acteurs dans la démarche de transition écologique, un plan de communication dynamique et cohérent sera mis en place. Ce sera l'occasion de mettre en valeur les initiatives locales, les projets innovants et les réalisations inspirantes. Cela contribue à la diffusion d'exemples concrets de mesures efficaces afin de diffuser les bonnes pratiques. Un plan de communication bien conçu favorise la mobilisation des acteurs locaux et leur participation active à la stratégie Climat-Air-Énergie de la CACPL. Enfin, il s'agit pour les acteurs de la CACPL de fournir des informations claires et accessibles dans un souci de transparence et de mettre en avant son propre engagement dans la transition écologique.



MESURES OPERATIONNELLES

Il s'agira de créer un plan de communication dédié et cohérent qui s'appuiera sur :

- l'animation des "grandes dates" annuelles : semaine de la mobilité, semaine de l'énergie, semaine de l'environnement, semaine des déchets, semaine de l'eau, semaine de la COP.
- une identité visuelle propre à la politique TE&E de la CACPL en interne et en externe via par exemple un logo et une charte graphique dédiée : "La CACPL agit pour l'environnement"
- une rubrique développement durable du magazine/newsletter
- une mise à jour du site internet et des réseaux sociaux de la CACPL pour diffuser notamment les informations suivantes : démarches engagées pour chaque commune, tableau de bord des indicateurs PCAET et label CAE, actions exemplaires TE&E, projets environnementaux / énergie du territoire...
- un travail avec les élus sur leur vision et une déclinaison dans les messages institutionnels
- Les 80 membres du Conseil de développement, représentant la société civile, seront sensibilisés et associés pour constituer un relais dans l'essaimage de la pédagogie et de l'information autour de ces sujets.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air
			x Séquestration CO ₂
			x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie) et Service communication

Partenaires :

CACPL - Cabinet, DGS
Le Conseil de développement

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.2 ETP réparti entre DGA Environnement (Cadre de vie) et Service communication	30 000 €	



INDICATEURS DE SUIVI

Création du plan de communication

Nombre de dates-événement couvertes dans l'année

Nombre de publications effectuées sur les actions, projets et indicateurs relatifs à la TE&E



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.3 S'ALLIER AUX FORCES VIVES DU TERRITOIRE POUR ALIGNER ET RÉPARTIR LES EFFORTS

Action N°8 - Participer au pilotage du PCAET de l'Ouest 06



ENJEUX ET OBJECTIFS

Dans la continuité du PCAET de l'Ouest 06, qui regroupe les EPCI de la CASA, CACPL et CAPG, l'objectif de cette action est de disposer d'une instance de coopération territoriale entre EPCI sur les sujets/enjeux de transition écologique.

Cette instance, volontaire, vise à favoriser la cohérence, l'échange de bonnes pratiques, la mobilisation des parties prenantes, l'accès à des ressources et des financements, ainsi que le renforcement de l'influence politique. Cela permet d'accélérer la transition écologique et de maximiser l'impact des actions entreprises dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la qualité de l'air et la promotion des énergies renouvelables.

A travers une coopération sur ces enjeux depuis 2013 avec un premier PCET et une continuité dans l'élaboration d'un Plan Climat à l'échelle Ouest 06, la CACPL, la CAPG et la CASA s'allient pour répondre à l'échelle du bassin de vie aux enjeux de la transition écologique.

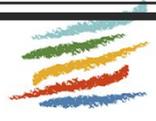
Pour pérenniser et renforcer la gouvernance du PCAET de l'Ouest 06, il s'agira d'organiser un comité de suivi/COPIL PCAET Ouest 06, porté par Cap Azur, pour l'évaluation à mi-parcours (3 ans) et en fin de cycle du plan d'action (6 ans), en associant les élus et représentants de services des EPCI référents, ainsi que les représentants des services de l'Etat (DREAL, DDT06, ADEME Régional...) et autres structures de coopération territoriales (PNR, Région, ATMO...).

Les services des trois EPCI seront également invités à participer à un réseau de référents dans lequel seront abordés divers sujets thématiques (achat durable, RH, formations, etc.)



MESURES OPERATIONNELLES

- Organiser un comité de suivi/COPIL PCAET Ouest 06 à mi-parcours et en fin de cycle
- Associer les services des trois EPCI dans un réseau de référents à créer



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R
	x Séquestration CO ₂		
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air
			x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

PCAET Ouest 06 (CASA + CAPG + CACPL)

Partenaires :

- CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie), en collaboration avec les services : DGS, Cabinet du Président / Communication, Dir. de la collecte des déchets, ensemble des DGA et DGAST
- Intercommunalités membres du Pôle Métropolitain (dont CACPL, CASA, CAPG, CCAA)
- Région, DREAL, DDT, Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE), etc.
- Communes

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Environnement	Coût de fonctionnement de la CACPL	



INDICATEURS DE SUIVI

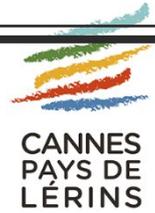
Nombre de forum organisé

Nombre de participants et participantes aux évènements



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

1.3 S'ALLIER AUX FORCES VIVES DU TERRITOIRE POUR ALIGNER ET RÉPARTIR LES EFFORTS

Action N°9 - Fédérer les acteurs mobilisés en faveur de la Transition écologique



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le changement climatique est un défi global qui nécessite la participation de tous. Face au défi inédit qu'il représente, la cohésion et la coopération participent à renforcer la résilience d'une collectivité face aux impacts du changement climatique. Pour cela, il s'agit d'offrir aux parties prenantes des espaces de convivialité et de partage afin de renforcer le lien social et mobiliser largement pour agir en faveur de la transition écologique.

Il s'agit également de partager les expériences, les idées des habitants et laisser l'espace à l'initiative citoyenne. L'intelligence collective et l'innovation sociale sont souvent des leviers pour massifier les bonnes pratiques et mettre en oeuvre des actions concrètes qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

La transition écologique offre de nouvelles opportunités économiques, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable, de l'économie circulaire, etc. En associant les acteurs économiques, tels que les entreprises, les start-ups et les industries, il est possible de stimuler l'innovation et le développement de solutions durables. Cela favorise également la création d'emplois verts.

Concernant les activités économiques déjà en place, l'enjeu sera de faire évoluer leurs modèles économiques et pratiques pour limiter leurs vulnérabilités face aux impacts du changement climatique et aux problématiques d'approvisionnement en ressources.



MESURES OPERATIONNELLES

Partenaires publics :

- Consolider les coopérations multi-niveaux sur les sujets climat air énergie : Région, DREAL, DDT.

Instances de démocratie participative :

- Sensibiliser le Conseil de Développement (CDD) aux enjeux de la transition écologique et communiquer sur les aides et dispositifs disponibles.
- Animer le Conseil de Développement (CDD) et définir son rôle et ses moyens pour suivre et améliorer la mise en oeuvre et l'amélioration continue.

Scolaires :

- Consolider les actions en association avec les scolaires dans des actions de prévention et de sensibilisation aux changements climatiques, à l'économie circulaire et zéro déchet (ex. visite du SMED), à l'alimentation durable (ex : en lien avec le Projet Alimentaire Territorial).

- S'appuyer sur le réseau d'établissements scolaires labellisés E3D (primaire, collèges, Lycées) et les éco-conseillers.
- Proposer aux enseignants un programme « clé en main » de sensibilisation au développement durable (ex : « Parcours développement durable » de la ville de Cannes).

Grand public :

- Organiser des journées thématiques (journée de la mobilité, journée "zéro déchet", contre le gaspillage alimentaire, projets citoyens...) ou s'inscrire dans le cadre de manifestations mises en place par les communes (Fête du Vélo...)
- Poursuivre chaque année l'organisation du Climathon et des animations dans le cadre des semaines européennes du développement durable et de la mobilité (Ville de Cannes)

Acteurs privés et secteur associatif :

- Pérenniser la "Force Locale Décarbonée" (groupe de réflexion et d'innovation composé de bailleurs sociaux, d'acteurs économiques et d'associations)
- Formaliser la liste des acteurs importants (contributeurs, bénéficiaires, etc) à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et à l'amélioration continue de la politique climat air énergie de l'agglomération afin d'organiser leur mobilisation et leur participation dans la durée
- Organiser un Forum à mi-parcours et en fin de réalisation du Plan d'action PCAET à l'échelle CACPL pour réunir les acteurs publics et privés et faire état des avancements de la CACPL et des acteurs publics et privés du territoire (signataires d'une charte d'engagement volontaire PCAET)
- Construire un plan de sobriété partenarial engageant des actions de réduction des consommations d'énergie de la part des signataires lors de situations de crise (extinction des enseignes lumineuses, consignes de chauffage/climatisation adaptées, flexibilité des horaires de travail/télétravail, etc.)
- Formaliser au sein d'une charte d'écomanifestations les engagements liés à l'organisation d'événements associatifs (sportifs, culturels...), comprenant notamment la réalisation de bilans carbone systématiques desdits événements



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES		Energie		Qualité de l'Air	
	Non quantifiable		Non quantifiable		Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x	Atténuation GES	x	Production EnR&R	x Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	x	Sobriété énergétique	x	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement : Cadre de vie (coordination)

Ville de Cannes (organisation événementielle Climathon et autres manifestations DD)

Partenaires :

CACPL - DGS, DGA Environnement (Transition énergétique, prévention déchets), DGA Développement Territorial (Transition urbaine), DGA Mobilité, DGAST (Cycles de l'Eau)

Communes

Conseil de Développement (CDD)

Rectorat / Directeurs d'établissements scolaires / Associations (ex : Méditerranée 2000)

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Environnement	Coûts de fonctionnement de la CACPL et des collectivités	



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements organisés

Nombre de participants et participantes aux évènements



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.1 FAVORISER L'AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET RÉILIENT EN ZONE À RISQUE

Action N°10 - Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation par la mise en œuvre du PAPI et coordonner le pilotage du PAPI avec celui du PCAET



ENJEUX ET OBJECTIFS

À la suite des événements dramatiques du 3 octobre 2015, et consécutivement au transfert anticipé de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} juillet 2016, une politique ambitieuse et coordonnée de gestion des risques d'inondation a été lancée à l'échelle communautaire.

A ce titre, l'Agglomération Cannes Pays de Lérins a initié de nombreuses actions, dont la mise en œuvre d'un « Programme d'Action de Prévention des Inondation » (PAPI) d'intention de 2017 à 2019, afin de proposer des actions concrètes, immédiates et sur le long terme, pour limiter le risque inondation. La stratégie retenue, étalée sur 18 ans, a été déclinée sur trois PAPIs, estimés à 145 millions d'euros H.T.

Aussi, un premier programme, le PAPI Cannes Lérins, prévu sur les années 2021- 2027 et qui s'élève à près de 57 millions d'euros H.T d'études et de travaux, est en cours de mise en œuvre. Ce programme traite l'ensemble du territoire communautaire à l'exception de la Siagne et du Béal, prévus dans un autre programme piloté par le SMIAGE.

Le PAPI Cannes Lérins prévoit d'agir sur tous les leviers de la prévention, et notamment :

- Développer la mémoire et la culture du risque ;
- Optimiser l'alerte et la gestion de crise ;
- Intégrer en amont le risque inondation dans l'urbanisme ;
- Améliorer l'entretien des cours d'eau et des vallons ;
- Réaliser des travaux d'aménagement structurants sur les cours d'eau et les vallons.

La coordination du PAPI et du PCAET de la CACPL doit permettre une approche globale et cohérente pour gérer le risque inondation et s'adapter aux changements climatiques. Cette coordination assure une meilleure utilisation des ressources, favorise les synergies d'action et renforce la résilience du territoire.



MESURES OPERATIONNELLES

Rappel des axes du PAPI, comportant 47 actions à mener sur 6 ans :

- Axe 0 : pilotage, coordination suivi
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 et 3 : surveillance, prévision des crues et inondations, alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 et 7 : travaux de réduction de l'aléa

– Axe 8 : gestion environnementale

Pour assurer la coordination entre le PAPI et le PCAET, il s'agira de s'appuyer sur l'action n°1 du PCAET « instaurer une gouvernance territoriale de la Transition écologique intercommunale », ainsi que sur l'action n°8 « participer au pilotage du PCAET de l'Ouest 06 ». L'enjeu sera de solliciter l'avis du Pôle Cycles de l'Eau de la CACPL, qui pilote et anime le PAPI, lorsque le risque inondation est identifié comme un enjeu à la mise en œuvre des actions du PCAET.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGAST Cycles de l'Eau

Partenaires :

DGST pour travaux de réduction de l'aléa

Communes

SMIAGE (MO pour certaines actions du PAPI)

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	Coût du PAPI : 56 951 000 €	Collectivités maîtres d'ouvrage : 23 605 600 € État : 25 557 500 € Département des Alpes-Maritimes : 5 239 200 € Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : 23 656 € Fonds Vert (Etat) : 1 068 500 €



INDICATEURS DE SUIVI

- Montants des études et travaux réalisés dans le cadre du PAPI



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Programme d'Action de Prévention des Inondation (PAPI)

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.1 FAVORISER L'AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET RÉILIENT EN ZONE À RISQUE

Action N°11 - Renforcer les connaissances et pratiques d'adaptation aux risques et aux aléas climatiques



ENJEUX ET OBJECTIFS

La mise en place d'évènements de type conférences ou tables rondes aura pour objectif de partager les connaissances et les expériences sur l'adaptation et les risques liés au changement climatique à l'échelle du territoire. Pour cela, ces évènements pourront réunir des producteurs de connaissances comme le GREC Sud (groupe régional d'experts sur le climat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou des acteurs ayant mis en place des mesures comme ville de Cannes et la CACPL, ainsi qu'un panel représentatif d'acteurs du territoire : acteurs économiques, habitants, services de la collectivité et des communes. Il s'agira de partager les savoirs et expériences sur les risques et les vulnérabilités aux aléas climatiques spécifiques au territoire pour faciliter l'émergence de solutions d'adaptation spécifiques, adaptées aux besoins et aux réalités locales.

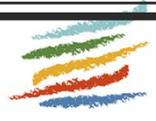


MESURES OPERATIONNELLES

Organiser deux évènements de type « cycle de conférences » ou « tables rondes » sur les risques et les vulnérabilités aux aléas climatiques spécifiques au territoire et les mesures d'adaptation.

Objectifs de ces évènements :

- Regrouper un public diversifié (grand public, privé, universitaire et associatif) et interdisciplinaire (eau, biodiversité, santé, mer, forêts, bâtiments)
- Partager les savoirs existants de gestion des risques concernant le territoire (DICRIM, PPRI, GEMAPI...)
- Présenter les résultats d'études menées sur le territoire comme celle prévue par l'action 15 du PAT : « Mesurer à l'échelle du bassin versant, l'impact du changement climatique et la modification des conditions de production. Établir la perspective d'évolution du potentiel agricole du territoire, en considérant le changement climatique, avec un focus sur l'eau »
- Informer les gestionnaires et les décideurs du territoire (élus, techniciens des collectivités locales, des espaces protégés, des grands équipements) pour une meilleure compréhension et prise en compte des résultats scientifiques dans les politiques publiques
- Faire le lien avec les activités économiques du territoire (activités, formations, gestion des risques...) et relayer les actions des collectivités (ex. plan de lutte contre la chaleur dans les écoles et crèches de la ville de Cannes (725 000 €), PAPI sur le risque inondation...)
- Mettre en discussion des actions d'adaptation pertinentes pour le territoire (ex. rafraîchissement passif des bâtiments, solutions contre les îlots de chaleur urbains, etc.)

**IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)**

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social

**Pilotage**Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Partenaires :

CACPL : DGA Ressources, DGST, Transition urbaine, DGS

Conseil De Développement (Commission des Risques)

Intervenants / participants pressentis : GREC Sud, CEREMA, Universités, CCI, CMA, Banques, Assurances, Juristes/avocats...

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029

**MOYENS MOBILISES**

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,2 ETP Appel à volontaires (Réseaux sociaux...)	16 000 € (2 X 8 000€) pour l'organisation des deux journées de conférences/table rondes.	

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Organisation effective des deux événements sur la période ;
- Nombre de participants ;
- Diversité de pratiques et de connaissances acquises.

**DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE**

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.2 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'EAU

Action N°12 - Décliner le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) à l'échelle de la CACPL



ENJEUX ET OBJECTIFS

Au regard des risques récurrents liés aux sécheresses et aux variations de la ressource en eau, la collectivité souhaite apporter des mesures d'adaptation appropriées et assurer une gestion durable de l'eau face aux défis climatiques.

La CACPL en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) participe déjà à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Siagne, partagé entre les intercommunalités du Pays de Grasse, Pays de Fayence, Cannes Pays de Lérins et Estérel Côte d'Azur. Sur le risque inondation, elle gère également le PAPI Cannes Lérins 2021-2027 (voir action n°10).

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant de la Siagne a été établi, recensant 60 actions concrètes proposées par les acteurs du territoire (dont la CACPL et le SICASIL) pour :

- économiser l'eau en réduisant les consommations et améliorant les rendements des réseaux ;
- mobiliser des ressources alternatives de substitution ;
- approfondir les connaissances ;
- améliorer la gouvernance.

L'enjeu est de prendre en compte de manière globale la gestion des ressources en eau sur le territoire de la collectivité. Pour y répondre, il s'agit de proposer des solutions structurelles et de mettre en œuvre des projets de sauvegarde d'eau potable.

Cette démarche vise la gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle du bassin versant et fait appel à l'utilisation d'une approche globale, intégrative et participative. En parallèle, sur l'aspect ressource quantitative, une étude a permis d'estimer les volumes prélevables, ainsi que les Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) sur la Siagne et la Siagnole.

En travaillant avec les acteurs locaux, tels que les exploitants agricoles, les industries, les associations de protection de l'environnement et les citoyens, il est possible de développer des stratégies de gestion durable de l'eau qui prennent en compte les besoins de tous les utilisateurs et préservent la disponibilité de cette ressource précieuse. Il s'agit également de viser la sobriété pour préserver la ressource et de garantir la préservation de la qualité de l'eau ainsi que la protection des milieux aquatiques, tels que les rivières, les lacs et les nappes souterraines. Pour cela, il est possible d'identifier les zones sensibles, de définir des mesures de préservation de la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes aquatiques endommagés. Cela contribue à préserver la biodiversité et les services écosystémiques liés à l'eau.



MESURES OPERATIONNELLES

Les principales mesures de cette action sont :

Stratégie et planification :

- la déclinaison à l'échelle de la CACPL du plan d'action du PGRE du bassin versant de la Siagne

Economie de la ressource en eau :

- la mise en œuvre d'une stratégie paysagère dans l'aménagement du territoire moins gourmande en eau (espaces verts publics avec espèces végétales économe en eau, Espaces verts Jardins « secs »...)
- la gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts liée à la météorologie ;
- la réduction des consommations d'eau des bâtiments publics (installation de mousseurs, boutons poussoirs, etc) ;
- la sensibilisation des différents usagers aux économies d'eau (opérateurs économiques du bassin de vie, agents communautaires et communaux, grand public, scolaires, plaisanciers) ;
- la promotion de la sobriété hydrique et de la lutte contre le gaspillage de l'eau

Monitoring et optimisation de l'utilisation de l'eau

- l'amélioration du rendement du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) en investissant dans les recherches de fuites et dans le renouvellement du réseau
- le déploiement de la télérelève permettant de surveiller 80% des consommations
- l'optimisation de l'utilisation des ressources et amélioration des connaissances des eaux de surface et souterraines
- L'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau pour les activités agricoles présentes dans la vallée de la Siagne (en lien avec la politique agricole)

Réutilisation / réemploi / recyclage de l'eau

- le développement de la REUT
- l'utilisation des eaux d'exhaures (ex : parking LAMY) pour arroser les espaces verts, laver les voiries ou les bennes d'ordures ménagères
- la mise à disposition de douches pilotes (eau recyclée), avec le projet Plagéo



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	xSobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGAST Cycles de l'Eau

Partenaires :

SICASIL, SMIAGE

Communes : Mandelieu / Cannes / Le Cannet / Théoule-sur-Mer / Mougins

Agence de l'Eau / DDTM / DREAL / ARS

Service eau et services associés à la gestion de l'eau (aménagement, espaces verts, etc.)

CACPL - DGA Développement territorial (transition urbaine-Aménagement)

Autres EPCI du Bassin

Les citoyens et citoyennes

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
3 ETP	10 M€ HT	- Agence de l'eau - Département des Alpes Maritimes - Etat



INDICATEURS DE SUIVI

- Rendement des réseaux
- Nombre de compteurs télérelevés
- Volumes d'eau prélevés par ressource
- Consommation d'eau des bâtiments publics
- Bilans PAPI / PGRE
- Suivi état des milieux (SMIAGE, Fédérations de pêche, OFB sur la Siagne)



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Siagne et Loup

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.2 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'EAU

Action N°13 - Mettre en place une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) à l'échelle de la CACPL



ENJEUX ET OBJECTIFS

La mise en place d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) fondée sur la nature vise à gérer les eaux pluviales de manière plus durable en imitant les processus naturels d'infiltration, d'évapotranspiration et de rétention. Elle favorise l'utilisation de solutions basées sur la nature, telles que les noues végétalisées, les bassins de rétention naturels, les toitures végétalisées et les jardins de pluie. Cela permet de réduire les risques d'inondations, de limiter le ruissellement, de prévenir la pollution des cours d'eau et de la mer, et de recharger les nappes phréatiques.

Elle favorise la préservation et la restauration de la biodiversité locale. En utilisant des techniques de gestion des eaux pluviales qui intègrent des éléments naturels, elle crée des habitats favorables à la faune et à la flore, en particulier pour les espèces indigènes. Cela contribue à maintenir la biodiversité locale et à renforcer les écosystèmes naturels.

Au regard de ses enjeux, cette action est directement en lien avec l'action PCAET n°10 « Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation par la mise en œuvre du PAPI » et la n°12 « Décliner le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PRGE) à l'échelle de la CACPL ».



MESURES OPERATIONNELLES

Stratégie et planification :

- Lancer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et d'assainissement.

Aménagement :

- Favoriser la création de parking non revêtus (gravier) ou poreux (chaussée réservoir) associée à des noues accueillant des arbres ;
- Favoriser l'aménagement des voiries de façon à diriger les eaux pluviales vers les espaces verts : zones de stockage de l'eau au pied des jardinières qui permettent d'irriguer et de diminuer les polluants très présents lors des premières pluies ;
- Faire évoluer la conception d'aménagement avec des solutions de récupération et de réutilisation des eaux pluviales ;
- Reverdir un maximum les territoires, favoriser les jardins de ville pour favoriser la désimperméabilisation des sols ;
- Sauvegarder et promouvoir la plantation de feuillus (amélioration de l'infiltration, de l'épuration des eaux infiltrées par le sol et de l'évapotranspiration) ;
- Limiter les freins à l'écoulement des eaux vers le milieu naturel : moins de bordures, moins de caniveaux ;
- Favoriser la conception des bacs de rétention des eaux pluviales de façon à ce que seul le surplus soit évacué et que l'eau pluviale contenue dans les bacs soit réutilisée, infiltrée ou évaporée.

Formation et sensibilisation :

- Déployer un plan de sensibilisation à destination du grand public sur l'importance de gérer ses eaux pluviales (à la parcelle pour les maisons individuelles) ;
- Établir un guide de la gestion intégrée des eaux pluviales à destination de la population et des aménageurs ;
- Dispenser des formations, aux aménageurs du territoire et aux agents des services communaux et communautaires, pour expliquer les fondamentaux de la gestion intégrée des eaux pluviales.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES		Energie		Qualité de l'Air	
Non quantifiable		Non quantifiable		Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂	
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGAST Cycles de l'eau

Partenaires :

- CACPL - DGA Développement Territorial ;
- Communes : Service Aménagement et Urbanisme, services Espaces verts ;
- CFFPPA Antibes : formation gestion de l'eau ; Apprentissage gestion de l'eau
- Secteur associatif : Exemple de partenaires pressentis : ADOPTA (Webinaires, formations, accompagnement sur la gestion des eaux pluviales) / Eco Habitat (mise en place de système d'irrigation ; formation) / Fondation Surfrider (programme Ocean friendly gardens...)
- Secteur privé : Aménageurs / Architectes / Maîtres d'œuvre bâtiments / Paysagistes - Espaces verts / Ingénieurs / Entreprises spécialisées type VERTUO...
- Les citoyens

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
2 ETP	Coûts de fonctionnement de la CACPL	Agence de l'Eau Etat Département 06 Région PACA



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées (les aménageurs, les agents communaux, les citoyens)
- Avancement dans l'établissement du schéma directeur d'eaux pluviales et d'assainissement ;



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

Action N°14 - Sensibiliser les habitants, touristes, usagers aux enjeux et bonnes pratiques pour la préservation des ressources et milieux naturels



ENJEUX ET OBJECTIFS

L'éducation et la sensibilisation au développement durable (EDD) permet d'informer les personnes sur les enjeux environnementaux liés notamment à la préservation des ressources naturelles et des milieux naturels. Cela leur permet de prendre conscience de l'importance de préserver ces ressources fragiles, et d'adapter leur comportement et pratiques.

Il s'agit notamment de mettre en lumière la richesse et la fragilité de la biodiversité terrestre et maritime du territoire. En comprenant l'importance de préserver les écosystèmes et les espèces, les individus sont plus enclins à adopter des comportements respectueux de la nature, tels que l'observation responsable de la faune et de la flore, le respect des zones protégées et la participation à des actions de conservation.



MESURES OPERATIONNELLES

1) Volet Communication :

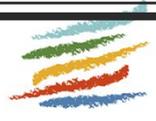
- Dans le cadre de la structuration du plan de communication de la CACPL sur sa politique Energie-Climat (action PCAET n°7), un focus sur l'enjeu de la préservation des milieux naturels, marins et terrestre, sera apporté, en lien avec les partenaires de cette action (l'objectif étant de relayer les événements des volets sensibilisation et « éducation »). Les thématiques abordées dans ces articles seront : le cycle de l'eau, les déchets, les corridors écologiques, les parcs (marins et terrestres), les actions des collectivités (CACPL, Communes, Parcs, Services de l'Etat, Syndicat des déchets, etc.)
- Affichage municipal de campagnes de sensibilisation : journée sans déchet, journée mondiale de l'Environnement, journée mondiale de la mer
- Diffusion du guide "Cannes Version Nature" rédigé par l'association Méditerranée 2000

2) Volet Sensibilisation :

- Organisation de conférences, visites pédagogiques sur les espèces, milieux et sites naturels emblématiques de la CACPL, pour souligner les enjeux de la préservation en lien avec les activités économiques et touristiques,
- Mise en place d'actions de sensibilisation à l'occasion des journées mondiales (déchets, eau, environnement, mer, air, etc.)
- Sensibilisation de 80 personnes de la société civile dans le cadre des séances thématiques du Conseil de développement

3) Volet « Educ'action »

- Actions d'« educ'action » au développement durable auprès des scolaires et du grand public :
 - Opération « Watty » : service de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau pour les élèves d'école primaire.
 - Ambassadeurs du tri CACPL (environ 150 classes par an) sur le thème du tri sélectif, du compostage, du zéro déchet.
 - Opération « Triage au sort » de la CACPL.
 - Direction « Cycles de l'eau » : sensibilisation et animation autour de la qualité de l'eau et les risques
- Conventionnement des villes et de la CACPL avec les établissements scolaires labellisés E3D (label de l'Education National), pour organiser des visites de terrain, des actions (ex. ramassage des déchets sur la plage), des interventions en classe sur la préservation des milieux
- Soutien des associations environnementales dans leurs actions locales et ciblées d'Education au Développement Durable (LPO, Les Amis de la Terre, FNE, etc.) en relayant leurs actions.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air		
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable		
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂	
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - Service Communication
CACPL - DGA Environnement Energie Déchets (choix et orientation des messages)

Partenaires :

CACPL - DGST, DGA Développement Territorial
Communes,
Offices de tourisme communaux,
Conseil de Développement,
Établissements scolaires (écoles, les collèges, les lycées, etc...)
Commerces ,
Ports de plaisance
Secteur associatif : CPIE des îles de Lérins, ATMOSud,
Méditerranée 2000, etc...

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Développement Territorial 0.1 ETP Service Communication 0.1 ETP DGA Environnement Energie Déchets	Coûts de fonctionnement de la CACPL	



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisés



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

Action N°15 - Protéger et valoriser les espaces naturels marins



ENJEUX ET OBJECTIFS

Les espaces naturels marins abritent une grande diversité d'espèces et d'écosystèmes uniques. Ils jouent également un rôle important dans la régulation du climat. La protection de ces zones permet de préserver la biodiversité marine, en protégeant les habitats, les espèces menacées et les zones de reproduction. Cela contribue à maintenir l'équilibre et la santé des écosystèmes marins.

La CACPL dispose déjà sur son territoire de plusieurs espaces marins sensibles et protégés.

Elle compte notamment l'aire marine protégée « du Parc Départemental Estérel-Théoule », ainsi qu'une zone Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes - îles de Lérins ».

Elle est également signataire de la charte du sanctuaire Pelagos oeuvrant pour la protection des cétacés, et couvrant un territoire côtier et de haute mer de 87 500 km², (protection par l'Accord Pelagos entre la France, l'Italie et la principauté de Monaco).

La protection de ce type de site permet de maintenir la durabilité des ressources issues de la mer et de garantir leur disponibilité pour les générations futures. Cela est crucial pour les acteurs économiques des activités maritimes, comme la pêche artisanale et le tourisme côtier. Il s'agit ainsi d'établir des aires marines protégées et des réserves naturelles pour préserver les écosystèmes marins et la biodiversité, de mettre en place des règlements et des normes pour réguler les activités humaines, notamment la pêche (cantonnements), l'aquaculture, le mouillage (mise en place de ZMEL au droit de l'île Sainte Marguerite, projet de ZMEL à Théoule) et le tourisme, afin de minimiser les impacts sur les espaces naturels marins et de favoriser la recherche scientifique et les études pour mieux comprendre les écosystèmes. Les mesures de protection des espaces côtiers, comme la restriction des constructions immobilières sur le littoral, contribuent également à la préservation des écosystèmes marins.



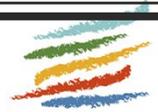
MESURES OPERATIONNELLES

Les actions de préservation de la biodiversité marine et côtière sont les suivantes :

- Poursuivre l'organisation un groupe de travail pour protéger les milieux marins
- Réaliser des études sur la faune et la flore marine, développer nos connaissances sur les milieux et favoriser la recherche
- Participer au Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) de Cap Azur afin de disposer d'une vision globale et cohérente des projets relatifs à l'organisation des mouillages et à la restauration écologique. La démarche doit ainsi conduire à l'élaboration d'un plan d'actions partagé par les différents maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un secteur

territorial cohérent (masses d'eau, baie etc.)

- Participer à la mise en oeuvre des actions de la convention de gestion du Parc Maritime Départemental Estérel Théoule
- Etudier les possibilités de création de nouvelles aires marines protégées
- Sanctuariser certains espaces naturels, à terre et en mer :
 - À terre : Limiter/Stopper la construction immobilière côtière, adopter la Charte Zéro déchet plastique
 - En mer : Créer des zones protégées en réglementant voire interdisant la pêche / toute activité de plongée sous-marine / le mouillage / le dragage...
- Promouvoir les actions de sensibilisation par l'allocation de fonds aux associations de protection des fonds marins (ex. ateliers de découverte de la nage palme/masque/tuba aux adultes et enfants en parallèle de ramassages de déchets sous-marins)
- Poursuivre les actions de médiation faune et flore maritime auprès du grand public offertes par la CACPL (sorties nature kayak à Théoule avec une animatrice nature chaque été, animations de sensibilisation à la biodiversité marine et côtière avec les centres de loisirs durant les vacances scolaires...)
- Concilier le tourisme avec les bons usages pour la biodiversités (exemple : conserver les banquettes de posidonies plus longtemps sur les plages et sensibiliser les touristes à leur utilité). En lien avec l'action n°47 « Développer un tourisme balnéaire durable »
- Valoriser artistiquement les espaces sous-marins pour éveiller la curiosité et l'attachement, et encourager la protection de l'environnement chez les visiteurs (statues immergées de l'écomusée sous-marin de Cannes au Sud de l'île Sainte Marguerite, expositions photographiques sur la faune et la flore marines...)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air
Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R x Séquestration CO ₂
x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie)
Communes littorales (Théoule, Cannes, Mandelieu)

Partenaires :

CACPL - DGAST Cycles de l'eau
Pôle Métropolitain Cap Azur
Département des Alpes-Maritimes
Conservatoire du Littoral
Associations environnementales (ex : CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur, Méditerranée 2000, Fondation Surf Rider...)
Prud'Homie de pêche

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
3 ETP (à partager entre les co-maîtres d'ouvrage) Dont 0,2 ETP pour la CACPL	Frais de fonctionnement 10 000 €/an pour les animations de médiation faune et flore maritimes organisées par la CACPL (kayak et à terre)	



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de groupes de travail mis en place

Nombre d'actions de communication engagées

Nombre de participations aux réunions Schéma Territorial de Restauration Ecologique



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

Action N°16 - Préserver les espaces de biodiversité du territoire



ENJEUX ET OBJECTIFS

Nous sommes actuellement confrontés à une extinction de masse, considérée comme la sixième dans l'histoire de la Terre, mais la première causée par les activités humaines. Les taux d'extinction sont estimés à des niveaux bien supérieurs à la normale, mettant en péril la diversité biologique de la planète et la stabilité des écosystèmes. Face à ce constat, il apparaît urgent d'agir et de préserver la diversité des espèces et des habitats du territoire, pour maintenir l'équilibre des écosystèmes et préserver la résilience face aux changements environnementaux.

Ces espaces de biodiversité contribuent également à l'amélioration du cadre de vie, à travers l'aménagement de paysages urbains, la réduction du bruit, la régulation thermique et l'amélioration de la qualité de l'air. Ils constituent également des espaces de convivialité, de partage et de cohésion sociale.

La CACPL compte déjà sur son territoire des espaces de biodiversité préservés, comme par exemple la Basse Vallée de la Siagne, qui fait l'objet de nombreuses actions de développement de pratiques agricoles respectueuses et de protection de la biodiversité (plan d'action du Programme Alimentaire Territorial), ou encore le parc naturel départemental de la Pointe de l'Aiguille à Théoule, faisant partie du massif de l'Esterel, qui est lui-même un site classé, la commune de Théoule-sur-Mer étant pour sa part inscrite en aménagement "Grand Site" sur 1500 ha (sur un total de 40 000 ha).



MESURES OPERATIONNELLES

Les principales mesures de cette action sont :

1) Améliorer les connaissances sur l'état de la biodiversité du territoire :

- Elaboration d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) par les communes

2) Préserver les "hot spot" de la biodiversité du territoire

- S'appuyer sur la Charte Paysagère de la basse vallée de la Siagne pour sa préservation : une zone de promenade et un chemin piéton, ont été créés, ainsi qu'une activité de loisirs nature ; maintien et développement des pratiques agricoles préservant la biodiversité et lutte contre les usages agricoles détournés
- Labellisation Grand Site de France de l'Esterel (arrêté Ministériel) en cours
- Privilégier les espèces endémiques pour aménager les espaces verts
- Développer les jardins potagers, les jardins partagés familiaux et les cultures aux interstices urbains et périurbains (cf. actions du PAT)
- Poursuivre la mise en œuvre de compensation écologique dans le cadre des projets d'aménagement/travaux de la CACPL.

3) Mettre en place une gouvernance de la préservation et de la conservation de la biodiversité

- Constituer des trames verte et bleue, noire (pollution lumineuse) et blanche (bruit), toutes à forte intensité écologique en s'adossant sur une gouvernance (avec acteurs publics et privés) et des moyens spécifiques pour qu'elles soient mises en oeuvre (y compris, politique urbaine et foncière). Les intégrer lors des opérations d'aménagement urbain (Cannes Bocca Grand Ouest, ZAE, BHNS, ORU, etc.) pilotées par la CACPL.
- mobiliser les PLU pour préserver ces espaces et renforcer le rôle de la biodiversité (coefficient de pleine terre, coefficient de biotope surfacique, classement des haies, etc.)
- intégrer la problématique de la préservation des espèces lors de la programmation de travaux (cf. les recommandations du guide « biodiversité et chantiers » de la LPO)
- Former les agents des collectivités aux bonnes pratiques pour préserver la petite faune sauvage (travaux, opérations de taille et de tonte), et à la conduite à tenir en cas de découverte d'un animal blessé. accompagner les communes sur les projets de nature en ville : installation de points d'eau et abreuvoirs pour la biodiversité, identification et élimination des pièges (baies vitrées, poteaux ouverts, sources de danger, autres...), mise en place d'abris pour la petite faune en intégration au bâti (exemple : nichoirs à hirondelles de fenêtre sous les toits) ou dans les cimetières et espaces verts.
- Soutenir les centres de soins à la faune sauvage

4) Engager des démarches de sensibilisation et d'animation à destination de l'ensemble des acteurs du territoire

- Organiser des visites sur les "hot spot" de la biodiversité du territoire,
- Organiser des temps d'inventaires Faune-Flore participatifs avec le grand public et les scolaires,
- Conventionner avec des associations environnementales locales pour mettre en place un programme d'action de médiation auprès du grand public



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie)
Communes

Partenaires :

, DGA Développement Territorial (Aménagement pour les projets de renouvellement urbain, Transition Urbaine pour le PAT)
SMIAGE
Bailleurs sociaux
Associations environnementales
Pépinieristes
Particuliers, Commerçants, Entreprises
Ecologues (pour la sensibilisation)

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
3 ETP à partager entre les différents maîtres d'ouvrage	Coûts de fonctionnement	



INDICATEURS DE SUIVI

- Part d'espaces verts (pleine terre) en %

- Températures dans les villes



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

Action N°17 - Développer les espaces et services écologiques naturels



ENJEUX ET OBJECTIFS

Des leviers à actionner pour atténuer les effets du changement climatique et les risques naturels sont les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) qui jouent également un rôle fondamental dans la capture et le stockage du carbone. Ces solutions s'appuient sur le rôle des écosystèmes dans la régulation du climat et la limitation des impacts de catastrophes naturelles.

Ces solutions comprennent :

- la restauration des écosystèmes
- la végétalisation des espaces urbains (ex. végétalisation des cours d'écoles)
- la gestion des eaux pluviales
- la conservation des zones naturelles
- l'agriculture durable (ex. des vergers de Minelle à Mandelieu-La Napoule)
- la protection des littoraux

Pour les valoriser de manière optimale, il convient d'engager une démarche territoriale d'accompagnement au changement des pratiques, usages sur la manière de concevoir, gérer et entretenir les espaces naturels et écologiques, y compris ordinaires, de la CACPL.



MESURES OPERATIONNELLES

- Application des guides de sélection d'essences végétales locales et adaptées au climat méditerranéen pour les nouvelles plantations urbaines : Plantons Local (ARBE Région Sud) et Palettes Végétales (CASA)
- Promotion de la végétalisation sur le territoire de la CACPL en mettant en avant les atouts écologiques et économiques (ex. : un arbre mûr peut "boire" des centaines de litres d'eau de pluie, qui coûteraient sinon 1€/m³ à la collectivité pour leur traitement.)
- Mise en place d'un programme de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) à l'échelle de l'agglomération, à l'image du plan chaleur de la ville de Cannes : cartographie, plan d'actions, approches sociologiques...
- Mise en place de temps de formation/action dédié auprès des services de la CACPL et des communes
 - Former et accompagner les services aux nouvelles pratiques de gestion des espaces publics (remplacement des essences d'arbres, fleurs, plantes...)
 - Développer des espaces naturels de cultures, de potagers dans les villes
- Sensibilisation auprès du grand public et des bailleurs
 - Actions de formation/action auprès du grand public (permis de planter) et des bailleurs (programme de désimperméabilisation des sols, de création d'espaces verts et potagers....)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air
Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R x Séquestration CO ₂
x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Communes

Partenaires :

CACPL - DGST et DGA Développement territorial

Département des Alpes Maritimes

SICASIL, SMIAGE

L'association « Les amoureux des potagers »

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Environnement	20 000€ (pour les actions de formation / sensibilisation sur la période) 30 000 € pour le suivi et les études d'identification des ICU 250 000 € pour les travaux	CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur



INDICATEURS DE SUIVI

Heure de formations pour les services de la CACPL

Nombre d'actions de communication



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

Action N°18 - Préserver et valoriser écologiquement les espaces forestiers du territoire



ENJEUX ET OBJECTIFS

Les espaces forestiers occupent 33 % de la superficie du territoire de la CACPL (soit environ 3 250 ha) et représentent 39% de son stock de carbone ainsi que les 3/4 de la séquestration naturelle du carbone annuellement. Par ailleurs, ces espaces sont les lieux privilégiés de la préservation de la biodiversité et services fondés sur la nature (SFN) : évapotranspiration, infiltration des eaux de pluies, décomposition des débris, formation des sols, etc.

Du fait du changement climatique, ces espaces sont soumis à des risques de plus en plus accrus (incendies, scolytes, sécheresse, etc.), catastrophes naturelles qui ont notamment pour conséquence la diminution de leur rôle de puits carbone. Par ailleurs, ces espaces sont le lieu de multiples activités qui peuvent parfois entrer en concurrence : espaces récréatifs pour les uns, lieux de préservation environnementale pour les autres, ou encore exploitation forestière.

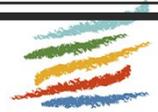
L'ensemble de ces enjeux nécessite d'engager avec l'ensemble des parties prenantes une démarche de co-construction de la stratégie de la gestion de ces espaces patrimoniaux et essentiels pour lutter contre les effets du changement climatique et s'y adapter au mieux.



MESURES OPERATIONNELLES

Élaborer une stratégie forestière à l'échelle de l'Ouest06 pour :

- Mieux connaître et partager l'état des forêts, l'impact du changement climatique (sécheresse, risque incendie, parasites, etc.)
- Construire une stratégie territoriale pour préserver cette ressource et mieux la valoriser (filières productives, touristiques, agrément, etc.)
- Mettre en place une gouvernance territoriale qui comprend les forêts publiques et privées
- Mettre en oeuvre les obligations légales de débroussaillage sélectif pour lutter contre les incendies, tout en les conciliant avec les enjeux de biodiversité (éviter les périodes de nidification, conserver/compenser des habitats...)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	51 GWh	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	x Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Communes

Partenaires :

CACPL - DGA Développement Territorial (Aménagement-Transition urbaine), DGA Environnement (Transition énergétique pour la filière bois)
Réseau des Communes forestières,
COFOR PACA et 06, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Office National des Forêts (ONF),
Propriétaires fonciers (publics et privés)
Département des Alpes-Maritimes

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Moyens constants	Coût de fonctionnement	RESPIR ; 5 M d'Arbres ; France 2030



INDICATEURS DE SUIVI

Evolution de l'utilisation du bois pour le bois-énergie / la construction

Nombre de nouvelles chaudières à bois

Nombre de sensibilisations effectuées sur la thématique

Nombre d'accompagnement sur les chaudières à bois collectives

Indicateur Label CAE :

16.a - Consommation de chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh)

16.b - Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des besoins en chaleur et rafraîchissement - patrimoine collectivité (%)

62 - Part de surface forestière certifiée (%)



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

2.4 RENFORCER LA RÉSILIENCE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Action N°19 - Soutenir le développement d'une agriculture en faveur d'une alimentation durable et locale avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le territoire de la CACPL est un territoire urbain avec peu d'espaces agricoles (2.66% de surfaces agricoles utiles). Aussi, sa dépendance aux importations alimentaires est forte, fragilisant ainsi sa sécurité alimentaire. La CACPL soutient une agriculture favorable à une alimentation durable et locale, à travers son Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont le plan d'actions a été voté le 13 juillet 2023 et labellisé niveau 2 en mai 2024.

Le PAT constitue une première réponse aux défis induits par le changement climatique (ex. sécheresses) et les évolutions géopolitiques et commerciales (baisse du nombre d'agriculteurs, inflation des prix des denrées alimentaires). Il vise ainsi à améliorer la résilience et la souveraineté alimentaire du territoire.

Il est structuré en six thématiques (Foncier / Installation, Production agricole, Valorisation, Restauration collective, Précarité alimentaire et Santé) et 39 actions, visant à structurer les filières agricoles locales, accompagner les agriculteurs face aux défis du changement climatique, poser les bases d'une politique foncière agricole, développer les outils de transformation de la production agricole pour en augmenter la valeur ajoutée, ou encore transformer la perception du « bien manger » pour lutter contre les épidémies d'obésité et de diabète.

L'accent a été mis sur des actions concrètes, portées par des groupes projets composés des acteurs de la filière agricole illustrant sa diversité (agriculteurs, entreprises, grossistes, associations, institutionnels, etc.)

Cela répond également à un enjeu de minimiser les impacts négatifs sur les sols, l'eau, l'air et les écosystèmes, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la conservation de la biodiversité tout en favorisant la création d'emplois locaux et en stimulant l'économie régionale.



MESURES OPERATIONNELLES

La déclinaison de cette action s'appuiera sur l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour la CACPL (39 actions au total), et une coordination à l'échelle du Pôle Métropolitain Cap Azur. Le PAT s'oriente vers les actions prioritaires suivantes :

- Améliorer la résilience alimentaire du territoire, par l'accompagnement des porteurs de projets du bassin de vie, ainsi que la Trame Verte-Bleue-Jaune du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) .
- Mettre en œuvre une stratégie foncière agricole visant à reconquérir les friches agricoles et à développer les cultures sur les interstices urbains et périurbains. La gestion du foncier agricole a mis en avant l'urgence de travailler avec les communes dont une partie du territoire se trouve dans la Basse Vallée de la Siagne, selon les priorités suivantes : la mise en place d'un périmètre de protection du foncier agricole de type ZAP ou PAEN afin de lutter contre les détournements d'usages non agricole de ce foncier, la remise en culture des terres agricoles en friche et l'identification de paiement pour services environnementaux à destination des agriculteurs, notamment pour leur

contribution à la lutte contre les inondations.

- Accompagner les acteurs de la filière pour accroître la valorisation des produits bruts : transformation, logistique, distribution (circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...)
- Travailler avec la restauration collective des communes pour une sensibilisation au bien manger depuis le plus jeune âge afin d'orienter les pratiques alimentaire vers des produits et des régimes alimentaires plus sains et combattre l'obésité.
- Donner accès à une alimentation saine et durable à tous, avec des actions spécifiques envers le public en situation de précarité, par la coordination des associations de lutte contre la précarité alimentaire, ou des actions de sensibilisation ;
- Créer une filière Agri-Tech associant une offre de formation et les entreprises travaillant sur les outils agro-technologiques comprenant l'agro-énergie, l'agro-écologie et les cultures innovantes. Le projet vise à faciliter l'émergence d'un pôle d'excellence agro-technologique pouvant s'incarner, demain, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Projets :

- Il a été décidé à l'été 2021 d'installer une école de maraîchage (Les Petites Fermes d'Azur) basée sur le terrain réservé pour le projet de ferme pédagogique dans la Basse Vallée de la Siagne. Sous la forme d'une coopérative agricole, elle permettra d'accueillir à terme 18 élèves maraîchers sur 12 parcelles de 1 000 m² (un maraîcher par parcelle et un maraîcher supplémentaire pour chaque duo de parcelles). L'objectif principal est de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs tournés vers l'alimentation de la population locale.
- La ville de Mougins est en train de créer une régie agricole permettant de fournir en produits bruts les cantines de la commune. Pour cela, elle a recruté deux stagiaires issus de l'école et loue à la coopérative une parcelle de 8 000 m² sur le domaine d'Argeville pour qu'elle produise également une partie des produits nécessaires à la restauration collective municipale, en complément de la régie.
- Dans la basse vallée de la Siagne, aux côtés des agriculteurs historiques que constitue la famille ORSO, la Mairie de Cannes a installé depuis 2010 quatre nouveaux agriculteurs : un maraîcher (Guillaume FRERE depuis 2021), un apiculteur (Jean-Louis LAUTARD), un producteur de graines germées (M. BASLES changement d'activités), et une productrice de spiruline (Elena BLANC).
- La ville de Cannes travaille sur la restauration collective via :
 - o une obligation d'avoir recours aux circuits courts (rayon de 200 km) pour une part de l'approvisionnement,
 - o des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - o une restauration scolaire "faite maison",
 - o l'approvisionnement en quantité limitée de produits surgelés, légumes découpés, une priorisation des produits "faits maison"
- Un collectif d'acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire a été créé, afin d'assurer un lien entre les entreprises, les institutionnels et les associations dédiées et de trouver des synergies afin d'optimiser les ressources et gagner en efficacité.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	+1 ktCO ₂ e	+3 GWh	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R x Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial (Transition Urbaine)

Partenaires :

Communes,
Agriculteurs,
Grossistes,
Délégataires du Service Public de restauration collective,
Associations (les amoureux des potagers, etc.)
Banques Alimentaires

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	[Bar chart showing activity from 2024 to 2029]					



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1,5 ETP en interne, dont une chargée de mission contractuelle	En cours de définition pour le PAT Agritech, création d'une chaire universitaire « Bergian » 12 500€ par an sur 5 ans Ecole de maraîchage : <ul style="list-style-type: none"> o Ville de Cannes : 115 000€ o Fonds propres (Carnavalet) : 136 000€ 	A définir en fonction des actions développées



INDICATEURS DE SUIVI

En cours de définition



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Programme d'actions PAT

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.1 ENGAGER DES ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SUR LE PATRIMOINE ET ACTIFS DE LA CACPL ET DES COMMUNES

Action N°20 - Poursuivre la mise en œuvre de la rénovation énergétique du patrimoine de la CACPL et des communes



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le patrimoine bâti de l'agglomération et des communes représente moins de 2% des consommations d'électricité du territoire et moins de 2% des consommations de gaz. En massifiant la rénovation énergétique de leur patrimoine, la CACPL et les communes souhaitent se positionner en leaders dans la transition énergétique. Il s'agit à la fois de répondre à l'exigence du décret tertiaire et de donner l'exemple et d'encourager d'autres acteurs (entreprises, citoyens) à suivre leur démarche. En montrant l'importance de l'efficacité énergétique et en démontrant les avantages économiques et environnementaux, l'enjeu est d'inspirer et d'inciter d'autres entités à entreprendre des actions similaires.

Cette action doit également permettre d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble des bâtiments, et réduire ainsi leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre pour réaliser des économies d'énergie significatives à long terme et donc de réduire considérablement la facture énergétique.

Les objectifs cibles à atteindre sont des bâtiments étiquettes A ou B et un taux de couverture cible de :

- 38% d'énergie renouvelable pour les consommations de chaleur
- 40% d'énergie renouvelable pour les consommations d'électricité



MESURES OPERATIONNELLES

La mise en œuvre de cette action nécessitera d'élaborer un Schéma Directeur Immobilier de Rénovation Énergétique pour chaque collectivité (CACPL et communes) qui permettra de préciser l'atteinte de ces objectifs à un horizon de temps précis. Il s'agira de :

- diagnostiquer la performance énergétique de certains bâtiments communaux
- établir une stratégie de rénovation énergétique pour répondre aux obligations du décret tertiaire (bat. > 1 000 m²) et, à l'ensemble du parc, en lien avec l'enjeu de développement des EnR (articulation avec le SDEnR à prévoir)
- évaluer les modalités de montage / financement des travaux (régie, contrat de performance énergétique, bail à rénovation, création d'une SPL dédiée)
- mettre en place les outils et moyens de pilotage et de suivi :
 - Activation du module gestion du patrimoine de l'outil ATAL et plan SIG numérisé du patrimoine
 - Élaboration d'un rapport annuel d'activité faisant état des actions entreprises et de leurs impacts environnementaux et financiers
 - Pilotage des indicateurs de performance (ex. répartition par classes énergétiques et taux de couverture en énergie renouvelable pour la consommation de chaleur et d'électricité)

- Evaluation des impacts des différents "plans" de la Ville de Cannes (Plan chauffage climatisation, Plan toiture, Plans écoles et crèches, Plan GTC Arrosage...)
- Campagne d'équipements de compteurs et sous-compteurs fluides
- Sensibilisation de la population sur les usages et les bonnes pratiques en mettant en place des consignes pour respecter les usages liés au niveau de confort voire de faire un Challenge exploitation.
- Valorisation CEE (Cannes et le Cannet), la mutualisation avec les autres communes via une AMO pourra également s'envisager
- Élaboration d'un document "cadre" pour la qualité environnementale de ses bâtiments : référentiel, charte, cahier des charges modèles intégrant des obligations concernant les aspects climat-air-énergie des projets de construction et de rénovation, analyse du cycle de vie.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-2 ktCO ₂ e	-17.5 GWh	Réduction des NOx, PM10, PM2.5	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGST

Communes

Partenaires :

- SICTIAM
- Chambres consulaires
- Action rénover
- Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- Syndicat Patronal de l'artisanat et du bâtiment (CAPEB)
- GRDF avec le dispositif Smart Avenir

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CACPL : 1 ETP (DGAST - Service Energie) Communes :	Jusqu'à 500 000 € (pour le Schéma Directeur Immobilier de Rénovation Energétique, audits, campagnes de mesure, outils de suivi, gestion technique des bâtiments...) + coût des rénovations à définir	ACTEE, aides de l'Etat



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bâtiments rénovés
- Performance énergétique : kWhEP/m²
- Investissement : départ et amortissement (en €)
- Exploitation occupant / consommation / entretien
- Analyse de cycle de vie : GES / ACV



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.1 ENGAGER DES ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SUR LE PATRIMOINE ET ACTIFS DE LA CACPL ET DES COMMUNES

Action N°21 - Renforcer la sobriété et l'efficacité de l'éclairage public et limiter l'impact de la pollution lumineuse



ENJEUX ET OBJECTIFS

L'éclairage public est l'un des postes de consommation énergétique important pour les collectivités sur lequel elles peuvent intervenir directement. La mise en place de plan de sobriété durant l'hiver 2022 a permis à certaines d'entre elles d'engager des mesures de sobriété (extinction, modulation de l'éclairage) et/ou d'efficacité (ampoules LED).

Au delà de l'aspect strictement énergétique, la pollution lumineuse, causée par l'éclairage artificiel excessif, impacte gravement les insectes et la biodiversité. Elle désoriente les insectes, perturbant leur navigation, reproduction et recherche de nourriture. Par exemple, les papillons de nuit sont attirés par les lumières, ce qui les éloigne de leurs habitats naturels. Cette perturbation réduit les populations d'insectes, affectant les espèces qui en dépendent, comme les oiseaux et les chauves-souris, et contribuant ainsi à la perte de biodiversité et au déséquilibre des écosystèmes. Enfin, cette pollution lumineuse nuit à l'observation du ciel étoilé, privant ainsi les habitants de la beauté et de l'accès à ce spectacle naturel.

Afin de limiter les consommations et les nuisances, il est possible d'agir sur plusieurs facteurs : réduire l'intensité lumineuse des éclairages publics, programmer leur extinction pendant les heures de faible activité, rationaliser le nombre de points lumineux, utiliser des lampes à haute efficacité énergétique, orienter les luminaires de manière à limiter la dispersion de la lumière vers le ciel, jouer sur la température de la lumière, et installer des détecteurs de mouvement pour n'allumer les lumières que lorsqu'elles sont réellement nécessaires.

Les communes sont déjà engagées à leur échelle dans la démarche de réduction des consommations liées à leur éclairage public et de la pollution lumineuse.

Pour rappel :

- Cannes : modulation d'extinction / trame noire
- Le Cannet : 20% LED, et remplacement des ampoules sur un rythme de 5 à 10% du parc / an
- Mougins : extinction nocturne pratiquée depuis 2022 à l'exception de secteurs fortement urbanisés
- Mandelieu : extinction nocturne pratiquée depuis 2022 sur environ 60% du parc de point lumineux. Les coupures ont lieu en moyenne entre 00h et 5h du matin.
- Théoule-sur-Mer : extinction nocturne pratiquée depuis 2023 à l'exception des ports

Plusieurs communes ont également mis en place des actions de rénovation des points lumineux.

Ces actions sont à pérenniser via l'émergence de trames noires à construire de concert avec les communes.

L'élaboration de Règlements Locaux de Publicité Extérieure par les communes pourrait également concourir à réduire les nuisances lumineuses.

À travers cette action, on cherchera aussi à identifier le potentiel de développement de l'éclairage public solaire en lien avec de l'autoconsommation collective (à étudier dans le cadre du SDEnR).



MESURES OPERATIONNELLES

- Poursuivre dans la durée les actions opérationnelles déjà mises en œuvre par les communes : extinction, schéma directeur des éclairagements pour éclairer les voies par la ville de Cannes, travaux de passage en LED et de rénovation des points lumineux....
- Participer à l'émergence de trames noires de concert avec les communes sur la base de leurs politiques d'éclairage public (voire à l'échelle du pôle métropolitain Cap Azur), en lien avec l'action n°16 « Préserver les espaces de biodiversité du territoire ».
- Effectuer le suivi des opérations et des économies réalisées sur l'ensemble du territoire CACPL ;
- Étudier la pertinence d'un éclairage photovoltaïque et la mise en œuvre d'autoconsommation collective (ex. : vente directe d'électricité à des commerçants), en lien avec l'action n°34 d'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables ;
- Élaboration de projets de Règlement Local de Publicité extérieure par les communes.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie		Qualité de l'Air
-21 tCO2e	-350 MWh		Non quantifiable
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
			Séquestration CO ₂
			Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Communes

CACPL - DGA Développement Territorial (Aménagement pour les trames noires)

Partenaires :

- CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie), DGAST Aménagement Urbain et service énergie
- Pôle Métropolitain Cap Azur
- SICTIAM
- ENEDIS
- ANPCEN

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CACPL : 0.2 d'ETP à prévoir pour le suivi du dossier BE à prévoir	400 000€ pour la mise en œuvre de la politique de rénovation de l'éclairage public de la ville de Cannes	
Communes	Entre 15 000 € et 20 000 € environ pour la mise en place d'un RLP	



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs prioritaires

- Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)
- Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

Indicateurs complémentaires

- Nombre de point lumineux/hab ou /km
- Nombre d'heures d'éclairage
- % de communes pratiquant l'extinction
- Consommation d'énergie économisés via le plan d'optimisation de l'éclairage public



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.2 MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LA CONSTRUCTION "BAS CARBONE"

Action N°22 - Conforter la connaissance de la collectivité en matière de précarité énergétique dans le logement privé et le logement social pour les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique



ENJEUX ET OBJECTIFS

Selon les données de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), il a été constaté que dans l'agglomération, 11 961 ménages, soit 14,8% de la population, se trouvent en situation de précarité énergétique en ce qui concerne leur logement. Près de 10 400 de ces ménages peuvent prétendre à la catégorie bleue de Ma Prime Rénov', qui offre les aides financières les plus avantageuses. Au delà des aspects financiers, il s'agit de les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique. Cet accompagnement passe par la mise en place des dispositifs d'information, d'orientation et de soutien financier. Cela peut inclure des conseils personnalisés, des aides à la réalisation des travaux, des partenariats avec des professionnels du secteur et une sensibilisation accrue aux avantages de la rénovation énergétique.

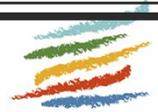
En prenant en compte cette réalité et en offrant un accompagnement adéquat, nous pouvons contribuer à améliorer les conditions de vie des ménages en situation de précarité énergétique, à réduire leur impact environnemental et à favoriser une transition énergétique plus juste et durable, au bénéfice de l'ensemble de la population.



MESURES OPERATIONNELLES

Pour ce faire, plusieurs mesures sont identifiées :

- un bilan de l'état de la précarité énergétique sera réalisé, comprenant un volet qualitatif sur le ressenti des personnes qui complètera les données quantitatives. Il s'agira ainsi d'inclure ces éléments de conclusion dans la réalisation du PLH. L'implication des partenaires sociaux sera également essentielle dans l'élaboration des orientations du PLH (CCAS, bailleurs sociaux, etc.)
- un accompagnement au programme type SLIME du CLER qui vise à massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, quel que soit leur statut d'occupation (cf. Guide méthodologique et recueil de retours d'expérience - mettre en œuvre un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie - SLIME, du CLER)
- la formation des professionnels de l'immobilier et des acteurs des collectivités aux notions de précarité énergétique (Bailleurs, travailleurs sociaux, conseiller syndicaux)
- les manifestations auprès du grand public (cf. Action n°9) seront également l'occasion d'aborder les enjeux de précarité énergétique et d'orienter vers des actions et dispositifs appropriés aux situations des usagers



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial (Habitat)

Partenaires :

- Département des Alpes-Maritimes
- CACPL - DGA Développement Territorial (Renouvellement urbain)
- Observatoire National de la Précarité Energétique - ONPE
- Observatoire national des charges locatives de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) ;
- FNAIM / UNIS ;
- ENEDIS / GRDF
- ANAH

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	100 000 € /an ou 600€/ménage (coût moyen d'un SLIME)	70% des dépenses peuvent être financées par le CLER grâce aux CEE Partenaires publics ou privés (fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, fondations)



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du pourcentage de la population en situation de précarité énergétique
- Evolution des subventions attribuées aux bailleurs et aux propriétaires privés
- Nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est maître d'ouvrage (OPAH et partenaires : bailleurs, espace conseil FAIRE, ANRU, etc.)



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.2 MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LA CONSTRUCTION "BAS CARBONE"

Action N°23 - Structurer la nouvelle politique de Service Public de Rénovation de l'Habitat



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le secteur résidentiel représente le deuxième consommateur d'énergie sur notre territoire, avec un parc de logements composé à 80% de constructions antérieures aux années 1990. Les besoins de chauffage constituent ainsi la principale dépense énergétique de ce secteur. Il est donc impératif de mettre en œuvre des mesures de rénovation énergétique afin de réduire la consommation d'énergie sur notre territoire.

Étant donné que 85% des logements se trouvent dans des bâtiments collectifs, la cible d'accompagnement prioritaire est celle des copropriétés pour qui les projets de rénovation énergétique peuvent s'avérer complexes.

L'accompagnement des ménages évolue. Jusqu'en 2024, le Confort Energie 06, porté par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, était conventionné par l'ADEME et la Région Sud PACA à travers le programme de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. Désormais, un nouveau dispositif, le Pacte Territorial France Renov', piloté par l'ADEME et l'ANAH, doit permettre de couvrir l'ensemble du territoire national d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Pour cela, la CACPL va se structurer pour accompagner les habitants à travers ce service alliant les enjeux de rénovation énergétique et les politiques publiques de l'habitat. Une convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) devra être élaborée entre la CACPL et l'ANAH afin que la CACPL puisse bénéficier des subventions de l'ANAH pour mettre en œuvre ce dispositif.

Les modalités pratiques et moyens alloués ne sont pas encore connus, de même que le niveau de portage par les différents acteurs du territoire. Néanmoins, sa mise en œuvre effective au niveau de la CACPL afin d'atteindre les objectifs de rénovation ambitieux qu'elle se donne, nécessitera une réorganisation et un renforcement des forces vives allouées au volet énergie et au volet amélioration de l'habitat au sein des services. Aussi, une étude préalable interne devra être réalisée afin de déterminer quels moyens humains, organisationnels, de compétences et financiers seront nécessaires pour mener à bien cette mission, débouchant possiblement sur la création d'un nouveau service dédié, d'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat ou bien d'une société d'économie mixte.

En complément, d'autres dispositifs sont mis en place par des partenaires : GRDF déploie le dispositif Smart Avenir qui mobilise les maîtres d'ouvrage, les promoteurs et bailleurs, pour aider à la rénovation énergétique des ménages à coûts maîtrisés.



MESURES OPERATIONNELLES

Lancement d'une étude de préfiguration pour la structuration du futur Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) :

- Diagnostic du territoire et des outils en place en matière d'habitat et d'accompagnement à la rénovation ; rapport de préconisations pour la définition d'un SPRH ; élaboration d'un plan d'action et rédaction d'un convention de Programme d'intérêt Général (PIG)

Mise en œuvre du SPRH :

- Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat,

en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés)

- Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', CEE, etc) ;
- Accompagnement (volet facultatif) : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air
-105 ktCO ₂ e	-200 GWh de rénovation de 60 000 logements BBC	Réduction des PM ₁₀ , PM _{2.5} , NO _x et COVnM
Enjeu		
x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO ₂
Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial (Habitat), étant précisé qu'en fonction des résultats de l'étude de préfiguration, le portage pourra être transféré en cours de réalisation de l'action.

Le pilotage du SPRH sera défini à l'issue de l'étude de préfiguration

Partenaires :

ANAH
Communes
Pôle Métropolitain Cap Azur
Bailleurs
GRDF avec le dispositif Smart Avenir
Département

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Accompagnement par un BE en fonction du dispositif envisagé Moyens humains pour la mise en oeuvre du SPRH : à estimer par l'étude de préfiguration	Etude de préfiguration : 25 000€ Mise en oeuvre du SPRH : à estimer par l'étude de préfiguration Estimation des coûts d'investissement pour la rénovation des logements pour l'atteinte des objectifs PCAET : 5 Me sur la période 2024-2030 (sous réserve de l'attribution de subventions)	OPAH : subventions ANAH, CACPL, Région Fonds Chaleur ADEME Fonds social à la maîtrise d'énergie des Alpes-Maritimes (FSME O6) MaPrimeRénov'



INDICATEURS DE SUIVI

- Montant des travaux engagés sur les logements accompagnés
 - Nombre de plaquettes diffusées
 - Nombre d'accompagnement des pétitionnaires
 - Nombre de projets réalisés
 - Pourcentage de consommation issue des énergies renouvelables des logements accompagnés OPAH (DPE avant/après)
- Indicateurs Label CAE :
- Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants)
 - Nombre de dossiers « Ma Prime Rénov' Sérénité » déposés à la CACPL (ANAH) sur le territoire



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE et PLHi 2020-2025

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.2 MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LA CONSTRUCTION "BAS CARBONE"

Action N°24 - Exiger une Haute Qualité Environnementale dans les projets d'aménagement, de renouvellement urbain



ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour répondre aux besoins de logements, le Plan Local de l'Habitat 2020-2025 (PLH) prévoit la construction de 674 logements par an. Il est crucial que ces projets de construction intègrent des critères de performance environnementale afin de réduire les besoins énergétiques du futur parc de logements et de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés qui contribuent au stockage du carbone. En exigeant une Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain, il s'agit d'adopter une approche durable, qui limite l'impact environnemental et qui garantit une meilleure qualité de vie des habitants (mixité sociale, végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur, etc.) L'utilisation de matériaux biosourcés favorise l'adoption de pratiques de construction durables et de soutien à l'économie circulaire.

Les communes sont particulièrement exemplaires sur leur patrimoine : par exemple, peu de passoires thermiques pour Mandelieu-La Napoule, des Bâtiments durables méditerranéens (BDM) pour le Cannet, des rénovations poussées pour Mougins.



MESURES OPERATIONNELLES

Politiques et directives d'aménagement urbain :

- Formaliser des lignes directrices pour les opérations d'aménagement communautaire ou associées.
- Moduler les densités autorisées et le coefficient d'imperméabilisation dans les PLU en fonction de la performance énergétique.
- Promouvoir et inciter à travers des mécanismes tels que le droit à bâtir avec des contreparties.
- Promouvoir l'éco-construction : Renforcer le Guide Eco-construire en l'alignant sur les cahiers des charges des opérations d'aménagement.
- Inscrire les projets d'aménagement dans des démarches de type Eco-Quartiers ou QDM/BDM
- Favoriser la qualité de vie et la qualité du cadre de vie dans les projets de renouvellement urbain comme ceux de Nouvelle Frayère et de Cannes la Bocca Grand Ouest.
- Obliger les nouvelles constructions à être à énergie positive (BEPOS).
- Prévoir un site de récupération des bio-déchets dans les permis de construire.
- Intégrer les circuits de valorisation des eaux de rétention dans les projets.

Accessibilité et communication :

- Rendre les projets plus accessibles en vulgarisant les informations.
- Former les parties prenantes sur des notions de conformité environnementale (RE2020 / HQE).
- Faire connaître les dispositifs incitatifs aux communes et aux promoteurs.

Incitations et mesures incitatives :

- Modifier la pondération des offres dans les services d'achat pour privilégier les critères environnementaux.
- Valoriser et encourager les performances environnementales sur les projets d'aménagement en définissant des indicateurs.

Utilisation des énergies renouvelables :

- Encourager la consommation d'énergies renouvelables provenant des réseaux.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	+46 ktCO ₂ e	-15 GWh	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	> Atténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO ₂
	x Préservation santé et biodiversité	> Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement territorial

Communes

Partenaires :

Usagers-habitants ;
Bailleurs-promoteurs Syndic
DREAL (démarches Eco-Quartiers)
ENVIROBAT (QDM / BDM)
Bureaux d'études spécialisés
Associations sur le compostage, etc.

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Formateurs / organismes de formation Performance d'un agent dans la collectivité qui serait référent sur le sujet BE spécialisé pour l'accompagnement sur les opérations de renouvellement urbain	Coûts de fonctionnement	Subventions ADEME Région ANAH



INDICATEURS DE SUIVI

- Mission d'exécution à réception
- Réduction des coûts / énergie et ressources ;
- Nombre des label HQE des PDC délivrés
- Mission de suivi des performances pour BET à faire après une livraison exemplaire
- Contraindre les projets à être évalués et suivis en coût d'usage et en coût d'installation
- Nombre d'opérations d'aménagement labellisées Eco-Quartier ou autres



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.2 MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LA CONSTRUCTION "BAS CARBONE"

Action N°25 - Accompagner la mise en œuvre du décret tertiaire



ENJEUX ET OBJECTIFS

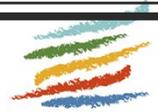
Le secteur tertiaire, qui comprend les bâtiments à usage administratif, commercial, et de services, est responsable d'une part significative des émissions de GES. Le décret tertiaire fixe des obligations légales en matière de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Accompagner les communes et les entreprises dans la mise en œuvre de ce décret leur permet de se conformer aux exigences réglementaires. Il s'agit également de favoriser la mise en place de mesures visant à réduire la consommation énergétique de ces bâtiments, ce qui contribue à la lutte contre le changement climatique et à la transition vers une économie bas-carbone. Le bénéfice pour les communes et les entreprises est également économique, puisqu'il permet de réaliser des économies significatives de fonctionnement sur leurs factures d'énergie. L'accompagnement leur permet de bénéficier de conseils techniques, de solutions de financement, et de bonnes pratiques pour optimiser la gestion énergétique de leurs bâtiments, réduisant ainsi les coûts opérationnels à long terme.

L'objectif est de rénover près de 200 000m² de surface tertiaire par an, soit environ 5%/an.



MESURES OPERATIONNELLES

- Communiquer, sensibiliser, informer les propriétaires immobiliers sur le décret tertiaire
- Mettre en œuvre un accompagnement technique et économique des TPE/PME et des collectivités
- Proposer des formations (techniques, financières, de méthodologie...) aux entreprises
- Faire le lien avec les objectifs de solarisation de toitures et parking (fiche action n°37), les objectifs d'installation de solaire thermique (fiche action n°38), et l'élaboration du SDENR (fiche action n°34)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-44 ktCO ₂ e	-14 GWh/an de rénovation de 200 000m ² /an de surface tertiaire)	Réduction des PM10, PM2.5, NOx et COVnM	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

Pour les communes : SICTIAM, CACPL - DGAST Service énergie

Pour les entreprises : CCI, CMAR, Force locale décarbonée

Partenaires :

Communes

Réseau intercommunal de techniciens référents

SEM Green Energy 06

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
A préciser par les porteurs	A préciser par les porteurs Estimation de l'investissement nécessaire à la rénovation des surfaces tertiaires : 100 M€/an	Les aides de l'ADEME Le prêt Eco-Energie (PEE) Le dispositif des certificats d'économies d'énergie Les aides fiscales à la transition énergétique des entreprises Autres mesures pour le développement durable des entreprises Contrat sur la transition écologique



INDICATEURS DE SUIVI

- Surface tertiaire rénovée par an
- Consommation d'énergie du secteur tertiaire



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.3 ENGAGER DES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ DURABLE INTERNE AU SEIN DE LA CACPL ET DES COMMUNES

Action N°26 - Renforcer la mobilité durable en interne et le formaliser autour d'un Plan de Déplacement de l'Administration



ENJEUX ET OBJECTIFS

La mobilité durable vise à réduire l'impact environnemental des déplacements en favorisant des modes de transport plus propres, tels que les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche. En renforçant la mobilité durable en interne et en formalisant un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), la CACPL souhaite contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ses déplacements professionnels. En adoptant des pratiques de mobilité durable, l'administration envoie un message fort aux agents communautaires, aux partenaires et au grand public, démontrant son engagement en faveur du développement durable.

Il s'agit également de contribuer à améliorer la qualité de vie de ses agents : la mobilité durable, notamment active peut se traduire par des bénéfices en termes de santé, de réduction du stress lié à la circulation routière, d'opportunité de pratiquer une activité physique régulière.

Dans une démarche concertée avec les agents (et élus), il s'agit de faire évoluer les pratiques en interne de la CACPL pour réduire le recours à l'autosolisme dans les trajets domicile travail.

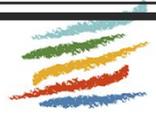
Concrètement, il s'agira de tendre vers :

- une flotte constante de 30 véhicules maximum grâce à une flotte de vélos
- le renouvellement de cette flotte de véhicules par 5 véhicules à très faibles émissions par an d'ici 2030
- la formation à l'écoconduite de tous les conducteurs de la flotte de véhicules d'ici 2030



MESURES OPERATIONNELLES

- Achats de véhicules : introduire des critères écologiques
- Formation d'éco-conduite à proposer aux agents
- Promotion du covoiturage
- Interrogation de l'organisation du travail et Retour d'expérience du télétravail mis en place
- Analyse et sensibilisation budgétaire dans les budgets des services (idem que sur les fluides)
- Développement de la flotte de vélos de services et/ou de l'accès aux vélos libre service pour les déplacements professionnels (et personnels)
- Forfait mobilité mis en place
- Comptabilité analytique de la flotte agglomération : coût par véhicule, bilan financier et bilan utilisation, tableau de bord, bilan énergie/GES/Qualité de l'air



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-10 tCO ₂ e	-37 MWh	Réduction des PM10, PM2.5, NOx	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

CCI NCA

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Moyens constants	Coût de fonctionnement de la CACPL	



INDICATEURS DE SUIVI

- Enquête domicile travail et nombre d'agents réalisant les trajets en modes actifs ou transports en commun
- Part de véhicules à très faibles émissions dans la flotte de véhicules gérée par la CACPL
- Nombre de vélos dans la flotte de la CACPL
- Nombre d'agents



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Actions du Plan de Mobilité 2023-2032

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.4 PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE DES PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL

Action N°27 - Assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances



ENJEUX ET OBJECTIFS

En 2016, les déplacements domicile-travail internes à la CACPL étaient aussi nombreux que ceux liés à l'extérieur, cette dernière étant inscrite dans une zone urbaine dense dépassant ses limites territoriales. Malgré cela, la CACPL attire davantage d'emplois que d'actifs résidant sur son territoire, ce qui en fait une destination attractive pour les habitants du Var et du Pays de Grasse. La relation avec la CASA, bien qu'importante, demeure équilibrée.

Cette mobilité, principalement assurée en voiture, constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie et le dynamisme territorial. Afin de répondre à ces défis, le Plan de Mobilité (PDM) de la CACPL propose un plan d'action efficace, intégrant notamment des mesures visant à limiter les déplacements pendulaires et à favoriser les modes de transports alternatifs afin d'assurer un équilibre entre habitat et emploi à l'échelle locale.

Pour répondre à ces enjeux, il est impératif de développer des politiques de logement favorisant l'accès à des logements abordables pour les travailleurs locaux, contribuant ainsi à renforcer la dynamique économique et à promouvoir une plus grande équité sociale. Dans cette optique, la Conférence Intercommunale du Logement a adopté, en 2023, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur qui intègre, depuis le 1er janvier 2024, un système de cotation de la demande de logement social, consistant à définir une série de critères d'appréciation et à leur appliquer une pondération. Parmi ces critères, figurent notamment les quatre critères cumulatifs suivants : « Travaille dans une des communes de l'EPCI - 40 points », « Travaille dans la commune - 15 points », « Habite la commune - 40 points » et « Changement du lieu de travail - 30 points ». Cet outil d'aide à la décision permet d'éclairer objectivement les décideurs sur la situation des demandeurs de logement, sans induire une désignation automatique des candidats en commission d'attribution de logement, qui reste libre de sa décision.

Cette approche s'avère d'autant plus importante au regard de la composition du parc de logements, largement constitué de résidences secondaires, constituant de fait un frein en matière de logement pour les actifs. En limitant les déplacements pendulaires, cette approche favorise également une meilleure qualité de vie, tout en dynamisant l'économie locale et en limitant l'étalement urbain.

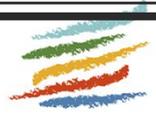
La promotion d'une ville compacte ou à courtes distances s'inscrit dans cette démarche, favorisant une densité résidentielle élevée dans des quartiers multifonctionnels, soutenue par des solutions alternatives à l'autosolisme : modes actifs, transports en commun, covoiturage. Ce modèle urbain, en encourageant la marche, le cyclisme et une faible consommation d'énergie, contribue à réduire la pollution et à préserver les espaces naturels.



MESURES OPERATIONNELLES

- Avoir une gestion urbaine cohérente et durable à l'échelle intercommunale
 - créer des bassins d'emploi dans les nouveaux quartiers en intégrant des locaux commerciaux et des espaces de coworking,
 - Lors des sessions de révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), inciter les communes à favoriser la diversité des logements, des commerces et des entreprises.
 - Inviter les communes à densifier le cœur de ville et limiter les locations de courte durée proches des zones de travail et des lieux de vie.
 - Développer une politique foncière, en y affectant une partie des droits de mutation, afin de maîtriser la programmation des opérations, la mixité fonctionnelle, et afin d'offrir des logements à coûts maîtrisés pour les actifs qui n'arrivent plus à se loger sur les bassins d'emploi du littoral.
 - Requalifier des zones commerciales et artisanales afin d'introduire une mixité d'usage avec du logement et de l'activité économique.
- Mettre en place un schéma d'accessibilité au territoire coordonné, comprenant
 - le développement du covoiturage en cohérence avec l'échelle territoriale de CAP AZUR,
 - la réalisation d'un schéma directeur d'itinéraires cyclables et la construction d'un réseau d'aménagements cyclables structuré en collaboration avec les territoires voisins.
 - le renforcement des zones piétonnes, des pistes cyclables et des stationnements vélos,
 - le développement des transports en commun, avec une augmentation des fréquences de desserte sur les lignes structurantes et la coordination des transports entre les agglomérations (CASA / CAPG / CACPL)
 - Le développement de la location de vélos moyenne/longue durée et du vélo en libre service (ex : service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) « Palm Vélo » accessible aux habitants et aux actifs du territoire).
- Inciter les usagers à aller vers les modes actifs et les transports en commun :
 - soutien au développement du covoiturage,
 - prise en charge d'abonnements de transport, favoriser la mise en place du Forfait Mobilité Durable dans les entreprises et les administrations
 - aide à l'achat de vélos par les communes.

Enfin, dans une perspective de sobriété et d'efficacité énergétique, la promotion du télétravail et l'aménagement des temps de travail, peuvent également contribuer à une gestion plus durable des déplacements et des activités urbaines.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-2 ktCO ₂ e	-7 GWh	Réduction des PM10, PM2.5, NOx	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



Pilotage

Maitre d'ouvrage :	Partenaires :
CACPL - DGA Développement territorial (aménagement du territoire et Habitat)	Communes
CACPL - DGA Mobilité	Entreprises (mise à disposition d'espaces vacants)



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP pour développer une véritable politique foncière et maîtriser le renouvellement urbain ainsi que les prix de sortie d'une partie des logements à destination des actifs	<u>PDM :</u> Schéma Accessibilité : 10 000€/an Schéma Directeur d'Itinéraires Cyclables : 50 K€ (études) Soutien Développement covoiturage : 45 K€ /an Coordination / Observatoire / Suivi du PDM : 50 K€ /an	Veille sur les programmes d'aides (plan vélo, soutien au covoiturage notamment)



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs « Mobilité » (inclus dans le suivi du PDM), notamment :

- TC : évolution du temps de parcours en transports collectifs, vente de titres « Palm Liberté »
- VELO : nombre de locations VAE, suivi des aides à l'achat données par les communes, linéaire d'aménagement cyclable réalisé
- COVOITURAGE : nombre d'inscrits sur la plateforme, nombre de trajets et km réalisés



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE
 Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025
 Actions du Plan de Mobilité

Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

3.5 FAVORISER LE CHANGEMENT DE PRATIQUE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE POUR LES HABITANTS

Action N°28 - Évaluer l'impact climatique et environnemental du Plan de Mobilité avec les données de l'enquête EMC² pour préciser la stratégie de mise en œuvre de son plan d'action (2023-2032)



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le secteur des transports est le 1^{er} secteur consommateur énergétique (45%) et émetteur de GES (60%). Pour répondre à ces enjeux et améliorer l'accessibilité du territoire, le Plan de Mobilité (PDM) de l'Agglomération Cannes Lérins a été adopté le 13 juillet 2023. Outil de planification à 10 ans (2023-2032) de l'organisation de la mobilité, il prend en compte l'ensemble des modes de déplacement et identifie les mesures à prendre pour répondre aux enjeux de mobilité et d'accessibilité du territoire.

Le PDM se décline au travers de 46 actions complémentaires, organisées autour de 3 axes majeurs :

- Structurer et renforcer l'accessibilité du bassin de vie,
- Développer la mobilité de proximité,
- Poursuivre la mobilité « zéro carbone » et placer les nouvelles technologies au service d'une mobilité plus durable.

Il implique une coordination entre tous les acteurs concernés pour répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en prenant en compte les enjeux de développement durable, d'attractivité et d'amélioration de la qualité de vie.

La DGA Environnement apportera un appui pour quantifier, suivre et évaluer l'impact du PDM en termes de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de qualité de l'air, notamment du fait de la mise à jour du PDM avec les données actualisées de l'enquête ménage déplacement (EMC² de 2022-2023) pilotée par le Département des Alpes-Maritimes. Il s'agira également de créer des instances (COTECH/COPIIL) communes au PDM et au PCAET afin de mettre en commun certains indicateurs.



MESURES OPERATIONNELLES

Une analyse complémentaire du PDM est prévue en prenant en compte les résultats de l'étude EMC² 2022-2023 conduite par le Département des Alpes-Maritimes, mettant à jour les données territoriales de mobilité, notamment sur l'évolution de la part modale et la quantification des impacts environnementaux (trafic, émissions de GES, émissions de polluants, impact sur le bruit, etc.). À noter que les dernières données de mobilité du territoire datent de 2009 et nécessitent d'être réactualisées pour engager un plan d'action.

Cette étude permettra d'évaluer et - le cas échéant - d'adapter le plan d'action du PDM de Cannes Pays de Lérins structuré autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 (14 actions) - Une accessibilité performante : un levier d'attractivité du territoire

- Axe 2 (16 actions) - Une mobilité courte pour tous : la mobilité au cœur de la qualité de vie des quartiers
- Axe 3 (14 actions) - Un territoire connecté et décarboné : les nouvelles technologies au service d'une mobilité plus durable.

Une attention particulière sera apportée sur les enjeux suivants :

- Mettre en place une politique de mobilité cohérente par rapport aux enjeux de la transition écologique
- Limiter les mouvements pendulaires en renforçant les alternatives à l'autosolisme (télétravail, TC, modes actifs...)

Afin d'assurer l'articulation entre le PDM et le PCAET, les actions suivantes seront mises en place :

- Entretien annuel DGA Mobilité et DGA Environnement, complété par un groupe de travail commun aux deux démarches pour assurer la remontée d'indicateurs
- Participation de la DGA Mobilité au processus d'évaluation à mi-parcours du PCAET
- Création d'un « observatoire des mobilités » (Action F de l'Axe 3 du PDM) permettant le suivi de toutes les mobilités, le partage des données ouvertes et le suivi de la mise en œuvre du PDM destiné à accompagner la mise en œuvre des actions, à orienter les projets, à évaluer les impacts.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-37 ktCO ₂ e	-137 GWh	Réduction des PM ₁₀ , PM _{2.5} , NO _x	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	xAtténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO ₂
	Préservation santé et biodiversité	xSobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

CACPL - DGA Environnement
Communes
AtmoSud

Calendrier



MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Voir moyens humains PDM	Budget Global PDM Axe 1 = 103 620 000 € pour 10 ans Budget Global PDM Axe 2 = 128 370 000 € pour 10 ans Budget Global PDM Axe 3 = 67 652 000,00 € pour 10 ans	État Région et Fonds Européen Communes Département des Alpes Maritimes Programme d'aides éventuel



INDICATEURS DE SUIVI

NB : voir révision en fonction des résultats de l'EM

PARTS MODALES	EDM 2009	HORIZON PDM
PIETONNE	34%	36%
CYCLABLE	1%	5%
TRANSPORTS COLLECTIFS	5%	7%
VOITURE	55%	47%
2 ROUES MOTORISEES	5%	5%



DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Actions du Plan de Mobilité